

Lagenda du Cap d'Agde.

Lundi 14 octobre 2024 --- 18 h - 20 h 30

18 h - 20 h Accueil des congressistes. Ouverture du congrès.

Règlement intérieur, COD (Commission d'Organisation des Débats).

Charte Bonne Conduite.

Rapport d'activité 2022/2024 + Interventions sur activité.

20 h 30 JT Canal Marche.

21 h Dîner.

Mardi 15 octobre 2024 --- 8 h 30 - 20 h 30

8 h 30 Rapport d'orientation.

Intervention invité.

Interventions sur orientation.

12 h 30 - 14 h Déieuner

14 h Présentation du déroulé des travaux en commission.

14 h 30 Travaux en commissions.

20 h 30 JT Canal Marche. 21 h Dîner et soirée.

Mercredi 16 Octobre 2024 --- 8 h 30 - 20 h 45

8 h 30 Réponse sur l'activité 2022/2024 + Vote.

Intervention invité.

Trésorerie Nationale + Commission de contrôle.

Interventions + Réponses + Election commission de contrôle + Vote

12 h 30 - 14 h Déieuner

Assemblée Générale de «LA SOLIDARITÉ». Interventions + Vote. 14 h

15 h Présentation des motions d'actualité.

Intervention invité.

Rapport et débats des commissions (1 à 4).

prendre trop de retard, une séance de nuit se tiendrait de 22 h 30 à minuit 30.

Attention : si les travaux venaient à

20 h 30 JT Canal Marche. 21 h Dîner.

Teudi 17 octobre 2024 --- 8 h 30 - 20 h 30

8 h 30 Réponses aux interventions sur les résolutions revendicatives 1 à 4.

Intervention de l'Union Syndicale Solidaires.

Intervention de Solidaires Finances.

Vote des résolutions revendicatives.

Table ronde PSC. 11 h

12 h 30 - 14 h Déjeuner

14 h Réponse sur l'orientation. Dernières interventions et amendements + Vote.

Intervention invité UFE. Motion d'actualité - vote. Election du Bureau National.

Clôture du congrès.

20 h 30 JT Canal Marche.

21 h Soirée de clôture.

Part 3 ÉDITO

> Le 34ème congrès de Solidaires Fi-NANCES PUBLIQUES À AGDE METTRA UN POINT D'ORGUE À L'ANNÉE ÉCOULÉE.

Page 4 AG de «La Solidarité»

> FLECTIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pages 5 à 10 Rapport d'activité

Page || à 28 Rapport d'Orientation

Pages 29 à 45 Les commissions

PARS 46 A STATE MODIFICATIONS **STATUTAIRES**

PAGES 51 à 55 RÈGLEMENT INTÉRIEUR Préparation et ORGANISATION DU CONGRÈS



RÉDACTION / ADMINISTRATION:

Syndicat national Solidaires Finances Publiques BOITE 24, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Anne GUYOT-WFI KF

RÉDACTEURS GRAPHISTE :

Laurent Westeel Sophie Avy Brigitte Bouteille Marie-Pierre Castermant

ISSN 2105-0910

Commission paritaire n° 1014S07013

IMPRIMERIE P. IMAGE

12 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES 75002 PARIS 09 65 12 37 14

- Abonnement annuel : 6.5 €

Le 34^{ème} congrès de Solidaires Finances Publiques à Agde mettra un point d'orque à l'année écoulée. La démocratie interne prendra toute sa place au cours des débats de l'organe directeur de notre organisation syndicale.

Dans le respect de nos valeurs, dans la continuité de nos combats, nous ne doutons ni de la qualité et de la ferveur qui animeront les débats du 14 au 17 octobre prochains. Aucune chance que le fil des discussions soit rompu ou décousu. Célébrons d'avance le mois d'avril en détournant l'adage, à Agde ne nous découvrons iamais d'un fil.

De l'activité à l'orientation, de la table ronde sur la PSC aux commissions de congrès, les occasions seront pléthoriques d'avancer sur notre revendicatif, sur ce que nous voulons, toutes et tous, porter ensemble.

Si d'aucuns tentent de minorer la force des mobilisations, l'actualité récente n'a cessé de démontrer aue la colère sociale grondait et grandissait. La multiplication des politiques d'austérité, accompagnée de la casse du service public, ont contribué à dégrader le climat social, à accentuer les inégalités. Chaque jour, le gouvernement fait la chasse aux plus fragiles et manifeste sa complète opposition à nos idéaux ; justice fiscale, justice sociale et justice environnementale. La DGFiP n'est, aujourd'hui, nullement épargnée par ces réformes déstructurantes qui affaiblissent nos missions de service public, qui dégradent les conditions de travail des personnels et qui suppriment inlassablement nos emplois.

Cette austérité se positionne dans un cadre de multiplication des conflits armés à travers le monde, de montée de l'extrême droite, de crise écologique et d'intensification du réchauffement climatique. Solidaires Finances Publiques s'inscrit pleinement dans cette double démarche visant conjointement à défendre les personnels de la DGFiP, défendre nos missions, nos structures et nos emplois tout en œuvrant à la transformation de la société pour plus de justice et d'égalité.

Forte de ses nombreux adhérents, Solidaires Finances Publiques, 1ère organisation syndicale, s'emparera de tous les sujets impactant l'ensemble des personnels de notre administration. Le collectif, le rassemblement des agentes et agents resteront l'essence de notre syndicalisme. Pour qu'aujourd'hui comme hier, résonne toujours la force du Nous.

Plus que jamais Solidaires Finances Publiques est un syndicat offensif et porteur d'espoir!

Election à la commission de contrôle de Solidaires Finances Publiques

APPEL À CANDIDATURE

Conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts du syndicat, le Congrès doit procéder à l'élection des 4 membres de la commission de contrôle.

Election au conseil d'administration de «La Solidarité»

APPEL DE CANDIDATURES

Conformément aux
dispositions de l'article 30
des statuts de
«La Solidarité»,
le renouvellement du conseil
d'administration s'effectue
par tiers tous les deux ans.

Les candidatures
pour chaque élection
doivent être adressées
au siège du syndicat
avant le
12 septembre 2024
délai de rigueur.

AG de «LA SOLIDARITÉ»...

Mercredi 16 octobre 2024 14 h 00

Palais des Congrès

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité
- Rapport de trésorerie
- Rapport de la commission de contrôle
- Vote des rapports et quitus
- Vote sur l'article 6 des statuts du règlement mutualiste
- Election au conseil d'administration et à la commission de contrôle
- Questions diverses.

La commission de contrôle de «La Solidarité» comprend 2 membres, l'article 52 des statuts dispose de les renouveler tous les deux ans. L'assemblée générale procède à leur élection à bulletins secrets.

Le conseil d'administration de «La Solidarité» est soumis aux dispositions du Code de la Mutualité. Il gère le versement des secours aux adhérents de la société de secours mutuel, conformément aux statuts (dont il peut proposer la modification) et il est responsable de la trésorerie mutualiste.

Les délégués au Congrès de Solidaires Finances Publiques sont également les délégués des adhérents à l'AG de la Solidarité. Ils votent sur le rapport de trésorerie, sur les questions diverses, ils élisent les administrateurs de la Solidarité et la commission de contrôle.

Les votes sont effectués par mandats décomptés de la même manière que pour le Congrès de Solidaires Finances Publiques (à raison de 100 mandats maximum par délégué).

Les propositions de modifications sont présentées par le conseil d'administration, mais toute question dont l'examen est demandé 8 jours au moins avant l'AG par un quart au moins des membres de la Solidarité, est obligatoirement soumise à l'assemblée générale.

Les candidatures à la commission de contrôle doivent être adressées au siège du syndicat avant le 12 septembre 2024, délai de rigueur.

«LA SOLIDARITE» est une société de secours mutuel, ouverte à tous les adhérents de Solidaires Finances Publiques à jour de leur cotisation.

«LA SOLIDARITE» verse des secours exceptionnels :

- aux adhérents subissant des aléas douloureux de la vie,
- pour alléger si nécessaire la charge d'envoi des enfants en colonies de vacances ou séjours linguistiques.

Toutes les demandes doivent être transmises à «La Solidarité» par l'intermédiaire du secrétaire de section.

RAPPORT D'ACTIVITÉ...

Présenté par Anne GUYOT-WELKE



Une activité à l'épreuve des faits et de la réalité

Les deux années qui nous séparent du Congrès de Biarritz ont été riches et denses. Elles n'ont pas été un long fleuve tranquille à bien des égards.

Fort de son orientation adoptée à Biarritz, notre syndicat a repris, après une forme de pause imposée par la crise Covid, le chemin de son action, de ses engagements dans un monde instable et surtout marqué par des violences, des guerres, la montée de l'extrême-droite dans de nombreux pays y compris en France mais aussi un environnement économique et social en régression. Sans oublier les effets de la crise climatique qui ont également été perceptibles dans le quotidien des personnels de la DGFiP. Face à cela, des résistances se sont organisées, certes

pas toujours victorieuses, mais qui font la démonstration que notre camp social continue à résister malgré des répressions et parfois des désillusions.

À la DGFiP comme dans d'autres secteurs professionnels, à la Fonction Publique et au ministère, les politiques libérales ont poursuivi leur œuvre destructrice de notre modèle social. Cependant notre syndicat a été de tous les combats dans la période, certes avec des difficultés, mais sans renoncement, comme nous l'avions acté au regard de nos valeurs, de nos engagements et de notre revendicatif.

Ce rapport met en lumière les moments importants de ces mois passés, marqués par notre détermination et notre action collective.

Rapport d'activité...



À la sortie du Congrès, nous avions pour objectif de maintenir notre première place d'organisation syndicale représentative au Ministère et à la DGFiP. Les élections de décembre 2022 marquaient également un changement notoire des instances du dialogue social lié à la loi du 6 août 2019, portant la transformation de la Fonction publique. Ces élections sonnaient la fin des Comités techniques et des CHS-CT mais aussi des CAP locales. Quant aux CAP nationales, la réduction de leur champ de compétences, notamment en matière de mutation et de promotion, était déjà devenue effective.

Élections professionnelles 2022 : Solidaires Finances et Solidaires Finances Publiques restent lères organisations

Solidaires Finances Publiques, tout en réaffirmant sans cesse son opposition à cette loi, s'est mobilisé à tous les niveaux pour relever le défi. Ainsi, nous avons été en mesure de présenter sur la quasi des directions des listes pour tous les scrutins des CSA locaux. On regrettera une baisse de la participation des personnels. Celle-ci peut en partie s'expliquer par le vote électronique et son mode opératoire complexe, mais également par la fragilisation des collectifs de travail et donc des effets d'appropriation collective de l'importance de la démocratie sociale.

Solidaires Finances Publiques maintient sa première place à la DGFiP et la fédération Solidaires Finances dont nous sommes membres, reste stable également avec respectivement 32,92 % (soit 4 sièges au CSA de réseau) et 28,76 % (soit 5 sièges au CSA ministériel) des suffrages exprimés. Nous avons obtenu également la première place dans les CAP nationales : CAPN A : 3 sièges sur 8 et 30,24% des suffrages exprimés, CAPN B : 3 sièges sur 8 et 34,43% des suffrages exprimés, CAPN C : 3 sièges

sur 8 et 35,68% des suffrages exprimés et 1 siège sur 2 en Commission Consultative Paritaire pour les contractuels de droit public et 26,3% des suffrages exprimés. Un bémol cependant, il concerne la CAP ministérielle pour l'encadrement supérieur dont la prouesse de constituer une liste n'a pas permis d'obtenir de siège. Ainsi, faire vivre le verticalisme dans notre structure avec une approche fédérale reste compliqué.

Au plan local, Solidaires Finances Publiques arrive premier dans 76 directions ce qui est plus qu'honorable et conforte ainsi une assise syndicale au plus près du terrain.

Pour arriver à ces résultats, notre organisation s'est appuyée sur une communication aux outils variés : tracts, affiches, webinaires pour les sections et un débat live «Dialogue social, dialogue de sourds? », nos réseaux sociaux mais surtout sur le travail militant de terrain avec les tournées de HMI et de services faisant vivre une valeur cardinale de notre syndicat, celle de la proximité.

Solidaires Finances Publiques toujours dans l'action et les mobilisations

Dès la sortie du Congrès de Biarritz, notre organisation s'est inscrite dans l'action pour la défense de nos missions, nos structures et nos moyens avec le lancement des opérations Pottok. Partout nous avons porté auprès des directions notre « alerte solennelle pour une DGFiP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale » pour contrecarrer l'opération de communication de la DG « grand remue-méninges » pour préparer le COM 2023/2027. Cette opération a été menée par les militantes et militants

à tous les niveaux, du local au national, notamment avec la présence d'une délégation fournie et riche au CTR du 3 juillet 2022.

Sur le plan de la rémunération et dans le même temps, la campagne « *Récoltons du blé* » a été lancée.

Solidaires Finances Publiques s'est inscrit dès le début dans le combat contre la réforme des retraites et ce dans l'unité syndicale totale à la DGFiP comme au niveau ministériel et de l'interpro. Mais nous devons être lucides, les propositions



d'actions notamment par la grève ont été peu suivies par nos collègues, que ce soit dans des actions propres à notre sphère professionnelle ou plus largement.

De la même façon, la pétition intersyndicale « Nous sommes la DGFiP » sur la négociation n'a pas reçu un franc succès alors qu'elle répondait à une demande.



Solidaires Finances Publiques à l'offensive dans les instances de dialogue social

Le changement des instances de dialogue social tant sur la forme que sur le fond a amené notre syndicat à se les approprier. Face aux difficultés rencontrées lors de la mise en place des nouvelles instances, avec une impréparation totale de la part à la fois de la DGAFP, du Ministère et de la DGFiP sur les RI mais également sur les droits syndicaux affiliés, Solidaires Finances Publiques et Solidaires Finances ont mené des combats et porté des revendications, toujours d'actualité, notamment pour que l'exercice du droit syndical ne soit pas en retrait par rapport à l'existant.

Du côté de la DGFiP nous avons porté au niveau national et dans l'unité un dialogue social rénové pour sortir de l'impasse des groupes de travail inefficaces et des CTR /CSAR qui n'étaient que des chambres d'enregistrement. Aussi nous avons exigé, sur un certain nombre de sujets notamment en lien avec le COM et les missions, sujets qui ne pouvaient se limiter à un traitement en silo, la présence de l'ensemble des bureaux qui contribuaient aux évolutions majeures sur les conditions d'exercice des missions et leurs conséquences sur les agentes et les agents en termes de droits et garanties et de conditions de travail. Pour exemple, la discussion autour de l'élaboration du COM 2023/2027 devait être, pour notre organisation, un moment important pour porter notre vision de la DGFiP. Cependant nous avons été confrontés au plan national à avoir pour seul interlocuteur le bureau SPIB en charge du budget et à un renvoi au plan local concernant sa déclinaison pratique.

Si la DG a accepté le principe de ce dialogue social dit rénové, l'épreuve des faits reste encore d'actualité, pour partie liée à la suspension du dialogue social pendant la mobilisation sur les retraites.

Notre organisation a fait le choix d'être active dans ces instances en essayant de porter un débat réellement contradictoire et de mettre à l'ordre du jour les sujets que nous avions choisis : les conséquences des outils numériques et de l'IA sur nos missions, la protection et la sécurité des personnels, la rémunération, le déroulé de carrières et les promotions. Cette stratégie a été déclinée également dans la Formation spécialisée de réseau, notamment concernant l'impact de l'IA sur les conditions de travail et la santé des personnels. À ce stade il est complexe d'en faire une analyse objective, même si l'ouverture de négociations concernant la reconnaissance de l'engagement des personnels en a été un axe.

négociation collective, présentée comme un outil fort du dialogue social dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, a été initiée à la DGFiP. Pour nous, ce dispositif doit être utilisé avec mesure et prudence. Solidaires Finances Publiques s'est inscrit pleinement dans les négociations ouvertes par l'administration, car sa 1ère place en tant qu'organisation syndicale et les attentes fortes des personnels

rendaient pleinement légitimes les revendications que nous y avons portées et nous nous sommes efforcés à le faire dans le cadre de l'unité syndicale. Cependant la faiblesse majeure pour les organisations syndicales présentes a été la difficulté de construire un rapport de force alors que les propositions d'actions à des moments clés de la négociation ont été multiples : grèves, rassemblements... Pour autant, Solidaires Finances Publiques n'a rien lâché, en basant sa stratégie à la fois sur l'ambition et le pragmatisme, en ayant toujours la perspective que les combats ne s'arrêtent pas à une signature assumée. A l'heure où ce rapport est écrit le volet sur les promotions a été signé. Concernant le régime indemnitaire les négociations sont toujours en cours et nous continuons avec détermination pour obtenir une revalorisation perenne pour tout le collectif DGFiP.

Concernant la protection sociale complémentaire, Solidaires Finances, avec Solidaires Finances Publiques, s'est inscrite avec responsabilité dans cette négociation ministérielle aux enjeux importants, avec le caractère obligatoire du contrat collectif en matière de santé et de prévoyance pour l'ensemble des agentes et agents du Ministère, actifs et retraités. Pour notre fédération, il s'agit de porter du mieux-disant dans un cadre contraint et que le niveau de protection complémentaire soit a minima du même niveau que le référencement passé et que le reste à charge pour les personnels et leur famille soit le plus minime.





De par ses engagements mais aussi sa technicité, Solidaires Finances Publiques a répondu à un certain nombre d'auditions, qu'elles soient parlementaires, institutionnelles (Cour des Comptes et Conseil des prélèvements obligatoires), que ce soit sur la lutte contre la fraude fiscale, mais aussi sur la fiscalité locale, la gestion publique en lien avec nos missions et leurs évolutions législatives et technologiques.

Notre syndicat a également développé son travail d'analyse et revendicatif sur la place et les répercussions de l'outil numérique et de l'IA dans l'exercice de nos missions et nos conditions de travail. Ceci a permis de travailler avec Solidaires Interpro dans le cadre des journées sur l'IA.

Solidaires Finances Publiques porte sa voix et celle des personnels de la DGFiP

Au cours de ce mandat, nombre de nos expressions, que ce soit sur la lutte contre la fraude fiscale, le fiasco GMBI de l'été 2023 entre autres, ont été reprises dans la presse nationale ou locale, mettant en lumière le vrai visage de la DGFiP, très éloigné de ce que voudraient faire croire nos responsables politiques et administratifs.

Cette extériorisation de nos expressions demeure un outil déterminant pour faire entendre les difficultés des personnels, de leurs conditions de travail mais aussi de nos missions remises en cause dans leur conception et leur nature. Si certains ont tenté de nous faire taire sur la situation réelle de notre administration notamment sur GMBI, Solidaires Finances Publiques ne s'est jamais soumis à cette forme de pression, réaffirmant son droit à la liberté d'expression.



Solidaires Finances Publiques au plus près des agents et des agentes



Notre syndicat a poursuivi son action auprès des personnels que ce soit dans les actes de gestion ou au regard des conditions de travail. La fin des CAP locales et la mise en place des Lignes directrices de gestion, notamment en matière de mobilité, nous ont obligés à une adaptation, à intervenir en amont du dépôt de la demande de mutation. L'aide apportée par les militantes et militants de terrain dans cette phase a été et reste une force. Les recours en CAP nationales notamment en discipline mais également sur l'évaluation ont été nombreux. La défense individuelle reste un axe maieur de la notre activité. S'il a fallu s'adapter pour agir le plus en amont possible, les militantes et militants en tant qu'élus de Solidaires Finances Publiques ont été présents auprès de nos collègues en organisant des permanences à la fois pour aider à la rédaction des vœux dans le cadre des mutations et pour les entretiens d'évaluation. Solidaires Finances Publiques a également investi les comités médicaux locaux, dernière instance locale de défense individuelle, en ayant des représentantes et représentants de notre organisation.

Notre organisation est également présente auprès des adhérents pour les aider dans le cadre des concours avec le kit complet « Prête-moi ton concours » qui fournit des fiches conseils, recense les questions et aide à la préparation des oraux.

En matière de recrutement, Solidaires Finances Publiques ne cesse de revendiquer l'appel de toutes les listes complémentaires des concours. Ce sujet est un enjeu majeur dans la période pour la DGFiP qui est en manque d'attractivité. En effet, elle perdra 40 % de ses effectifs dans les 3 prochaines années, car la génération « Mitterrand », aux recrutements massifs, va partir à la retraite.

Au-delà des recrutements, Solidaires Finances Publiques s'est pleinement investi dans toutes les écoles de la DGFiP. Notre présence dans l'ensemble de ces lieux de formation présente un double effet, celui de faire connaître notre syndicat et d'aider les stagiaires dans leur scolarité. Cette présence permet à Solidaires Finances Publiques d' être 1er dans tous les Conseils de Promotions. A leur côté et avec les représentants des personnels de l'ENFiP nous n'avons eu de cesse de porter une autre ambition en matière de formation professionnelle initiale et continue, laquelle a été mise à mal par les réformes engagées unilatéralement par la DGFiP.

Après l'événement tragique du Pas-de-Calais avec le meurtre de notre collègue Ludovic Montuelle et la séquestration de sa collègue, Solidaires Finances Publiques a réagi en condamnant sans ambiguïté cet acte odieux. Localement les camarades de la section ont été d'une aide précieuse en termes d'écoute auprès des collègues proches mais aussi réactifs dans les instances dédiées malgré une certaine surdité de la part de la direction locale. Prise d'un élan de conscience, la DG a mis en place très rapidement un groupe de travail sur la protection et sécurité des personnels. Solidaires Finances Publiques y a été très actif que ce soit pour les agents en charge du contrôle fiscal, plus largement les agents nomades mais aussi pour l'ensemble des missions notamment en relation avec du public. Si la DG s'est voulue proactive, elle fut néanmoins surprise de l'étendue des dégâts. Si des dispositifs ont été mis en place dans ce cadre : acquisition de véhicules, téléphones portables avec bouton d'alerte..., pour Solidaires Finances Publiques, la protection et la sécurité des personnels n'ont pas de prix. S'attaquer aux racines du mal doit être une priorité, notamment combattre tous les discours anti-fonctionnaires, anti-normes et anti-contrôles. Notre organisation s'est attachée à agir dans ce domaine tout en s'assurant qu'il n'y ait pas de recul de nos missions et en ne tombant pas dans un discours sécuritaire.

Dans le même temps, Solidaires Finances



Publiques a continué à dénoncer le recrutement par contractualisation en interpellant de façon systématique la DG sur les règles non respectées avec des postes offerts par voie contractuelle alors que certaines localisations étaient refusées en mutation à des personnels de la DGFiP et la non transparence des recrutements. Mais ces interpellations sont restées sans réponse.

Solidaires Finances Publiques à la défense des missions

Cette période a été marquée par des évolutions conséquentes sur l'exercice de nos missions. Les dégâts du Nouveau Réseau de Proximité sur les structures, les concentrations de services, les services relocalisés, la dématérialisation, la numérisation des process de travail et la déclinaison de la loi ESSOC ont déconstruit les chaînes de travail, industrialisé et massifié les tâches. Solidaires Finances Publiques, attaché à son marqueur historique missions/structures/emplois, a tenté de contraindre l'administration de revoir sa copie mais avec des résultats limités. Face à la surdité de la Direction générale, notre organisation a interpellé les parlementaires, les élus locaux sur les dangers en termes de qualité du service public, de cette vision dogmatique consistant à faire plus avec moins. Si nous avons été entendus par certains politiques, notamment sur le contrôle fiscal et sa nouvelle orientation ainsi que sur

le manque de moyens humains, force est de constater que peu d'élus sont venus en soutien aux mobilisations... De plus, la perte de repères de nos collègues, associée à la destruction de nos collectifs de travail, n'a pas facilité le travail militant pour construire le rapport de force nécessaire et légitime pour contrer ces projets. Malgré tout Solidaires Finances Publiques a poursuivi avec détermination à porter, dans les instances et plus largement, notre ambition revendicative pour la DGFiP, les usagers et les personnels : des services de plein exercice renforcés, avec des structures d'accueil technicien, accessibles quel que soit le canal utilisé, par l'ensemble de la population, partout où cela était possible.

Le cadre d'objectifs et de moyens 2023/2027 a été un moment important pour poser notre revendicatif sur l'ensemble de nos missions. Ainsi un dossier complet « TOUT SUR LE COM » a été



constitué avec des tracts, sous forme de 4 pages reprenant les grandes familles de nos missions. Cette publication est à la fois pour faire connaître l'état des lieux en externe et un outil pour notre réseau.

Notre outil syndical au service de notre réseau

Comme acté au dernier Congrès, Solidaires Finances Publiques s'est pleinement engagé dans le soutien aux sections et à notre réseau. En effet les nombreux départs à la retraite de militantes et militants, la mise en place des nouvelles instances sont des enjeux déterminants pour renforcer notre réseau militant de terrain. Ainsi de nombreuses formations syndicales ont été organisées avec la formation sur les CSA/FS, les stages Réflexes militants. les mobilités, les Conseils médicaux, et le stage national de la Chartre sur le Loir. Entre le 1/09/2022 et le 30/06/2024, ce sont 44 stages décentralisés qui ont été organisés et 4 stages nationaux soit 1 068 militant·es formés. Cet engagement, fort d'avoir des militants et militants formés pour organiser le renouvellement et la transmission, est à poursuivre sans relâche. Notre implication dans l'interpro et l'utilisation du CEFI ont permis de limiter le coût de la formation syndicale pour les finances de notre organisation.

La formation en présentiel a également été complétée par des webinaires à destination de l'ensemble des sections : élections professionnelles, mobilité, évaluation.

De plus, pour compléter le soutien au réseau, les outils informatiques sont venus en appui avec l'envoi d'une Lettre aux correspondants, d'une Lettre aux nouveaux et nouvelles secrétaires. Et l'équipe de la rue de Montreuil avec sa team informatique, les référentes et les référents, les CAPistes avec les camarades du pôle mutations, ont permis de renforcer les liens entre les sections.

Enfin les rencontres nationales des sections (RNS) organisées au cours de ce mandat ont connu un nouvel élan de fréquentation après la période de crise sanitaire. Elles sont appréciées par l'ensemble des participants et participantes quant à leur contenu et leur forme.

Ainsi Solidaires Finances Publiques a constitué un large arsenal pour que notre réseau puisse se renouveler avec les meilleurs outils.



Solidaires Finances Publiques en cohérence et intransigeant avec ses valeurs

Ancrée depuis nos origines historiques, la lutte contre les idées d'extrême-droite est une valeur confirmée d'orientation en orientation. Ce combat, dans le contexte politique actuel où ces idées se propagent de façon inquiétante un peu partout dans le monde mais aussi en France, nécessite d'avoir une vigilance et une intransigeance constantes. La banalisation de ces idées et l'entrisme des partis qui prônent ces idées nous obligent à agir pour décrypter leur idéologie, leur stratégie, leur fonctionnement et notre engagement au sein de Visa nous aide dans ce sens avec leur formation accessible pour notre réseau de l'adhérent au militant.

De plus notre organisation a toujours été au coté des réfugiés et des migrants ; durant ce mandat elle a poursuivi cet engagement en participant aux campagnes Stop au racket et la régularisation des sans-papiers. Ainsi nombre de nos militants et militantes ont activement participé aux permanences pour les sans-papiers au moment de la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu.

Cependant si nous avons toujours affirmé et confirmé que ces idées nauséabondes ne faisaient pas partie de notre camp social et que nous ne franchirons jamais cette ligne rouge, celle de côtoyer de près ou de loin les porteurs de ces idéologies, nous savons que ces idées gagnent peu à peu du terrain, y compris parmi les personnels de la DGFiP. Aussi notre intransigeance collective doit être sans faille et d'une extrême exigence vis-à-vis de notre réseau militant. C'est ainsi que notre organisation a été par 2 fois obligée de refuser que certains de nos militants puissent fréquenter de près ou de loin ces partis ou groupes politiques et d'amener à la démission pour un cas ou à l'exclusion pour l'autre.

Ces décisions ne sont ni agréables ni faciles à prendre mais laisser une seule petite ouverture aurait été un contresens et une erreur politique pour notre syndicat.

Ainsi ce mandat qui s'achève a été intense à bien des égards. Nous n'avons pas tout réussi, nos combats ont été peu victorieux mais nous pouvons être fiers d'avoir fait vivre la force du NOUS en étant force de propositions dans les revendications, dans les actions et les mobilisations. Notre détermination est restée intacte et soyons convaincus que ces petites graines d'indignité, de résistance que nous avons semées, porteront notre monde meilleur, plus juste, plus humain et surtout Solidaires.

RAPPORT D'ORIENTATION...

Présenté par Sandra DEMARCQ



Solidaires Finances Publiques un syndicat offensif et porteur d'espoir!

Deux ans et demi après le congrès de Biarritz, le contexte dans lequel s'inscrit notre 34ème congrès est complexe.

Partout, le camp réactionnaire et l'obscurantisme gagnent du terrain. Partout, la démocratie, les conquêtes sociales sont mises à mal et attaquées. Partout, les inégalités et la pauvreté explosent. Partout, le droit de vivre est remis en cause au vu de l'état du vivant, des pollutions et de la dégradation du climat.

Face à cette situation anxiogène, le repli sur soi, l'individualisme et le fatalisme deviennent la norme, à la DGFiP comme ailleurs. Cela limite nos capacités de réactions collectives et rend difficile la construction d'un véritable rapport de force.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut refuser la résignation, l'individualisme forcené. Combattre ce qui divise et fracture le vivre-ensemble. Rappeler sans cesse que notre force est collective, qu'elle seule pourra changer les choses et que l'ensemble de nos combats sont légitimes et nécessaires pour un monde plus juste et plus solidaire.

Dans ce contexte, l'orientation proposée se

veut réaliste, offensive mais aussi porteuse d'espoirs.

L'espoir dans la force du collectif permettant de (re)trouver le pouvoir d'agir.

L'espoir pour une fonction publique, un ministère, une DGFiP au cœur du fonctionnement de l'État et de l'intérêt général.

L'espoir pour une société plus juste, plus humaine et solidaire.

Pour cela, notre outil syndical, et plus largement notre syndicalisme, ont une place centrale tant dans notre champ professionnel qu'à l'extérieur. Afin que cet outil syndical continue d'être efficace et utile, nous devons le renforcer, le développer. Les questions de stratégies d'actions et de renouvellement sont donc essentielles.

Les défis ne manqueront pas dans les années qui viennent.

Une chose est certaine: Solidaires Finances Publiques continuera de résister aux injonctions faites de nous adapter à la société telle qu'elle est. La résignation n'est pas à notre ordre du jour, bien au contraire!

Afin de mieux agir tant dans l'interpro que dans notre champ professionnel, notre syndicat ne peut faire l'économie de l'analyse du contexte global car ce dernier nous impacte en tant que citoyennes et citoyens, en tant que fonctionnaires, en tant qu'agentes et agents des Finances Publiques mais aussi en tant que syndicalistes.

Comprendre pour agir et résister Un monde en crises

En deux ans et demi, la situation globale s'est dégradée pour la majeure partie de la population. Elle est marquée par une crise multidimensionnelle tant économique, démocratique, sociale qu'écologique. Les contre-réformes libérales et autoritaires s'amplifient contre les classes populaires au profit d'une minorité.

Les plus riches ne connaissent pas la crise

L'ensemble des indicateurs économiques montrent qu'une crise financière et bancaire d'ampleur et mondiale est sous-jacente. A ce stade, elle a été contenue grâce à l'intervention publique sans aucune contrepartie. Mais l'instabilité financière reste forte et l'économie mondiale est au ralenti. Cette situation qui fait la part belle à la finance générera de nouvelles attaques contre l'ensemble de nos conquêtes sociales, en instaurant partout des politiques d'austérité.

Dans ce contexte d'instabilité économique, les profits des multinationales n'ont jamais été aussi élevés et les milliardaires n'ont jamais cumulé autant de milliards, profitant comme jamais des différentes crises de ces dernières années (Covid, inflation, guerre en Ukraine...). Dans le même temps, la pauvreté et les inégalités explosent, accélérées par les dernières crises. A l'échelle de la planète, ce sont désormais plus de 820 millions de personnes qui souffrent de la faim.

La question de la répartition des richesses est cruciale. Pour qu'elle soit effective, il y a urgence à augmenter les salaires, les retraites et les minimas sociaux et à taxer les plus riches, tant au niveau national qu'international. Les décennies de baisses d'impôts pour les plus riches et pour les entreprises ont exacerbé les inégalités et mis à mal les services publics. La fiscalité est un outil indispensable pour lutter contre les inégalités. Solidaires Finances Publiques n'aura de cesse de revendiquer une refonte globale de la fiscalité pour plus de justice sociale.

C'est dans ce sens également que Solidaires Finances Publiques continuera de défendre et de revendiquer une protection sociale fondée sur la solidarité la plus large. Celle-ci doit permettre à chacune et chacun de pouvoir se soigner, d'obtenir un revenu en cas de diminution ou de perte de ressources, de garantir un niveau de retraite qui permette des conditions d'existence dignes.

La protection sociale ne doit pas être une affaire de spécialistes mais un combat syndical à part entière, d'autant plus que

les dernières réformes de l'assurance chômage et des retraites mais aussi les lois de financements de la sécurité sociale transforment radicalement notre modèle social voire le détruisent à petit feu. Détricoter les droits sociaux et en particulier la protection sociale, c'est aggraver l'insécurité sociale et les inégalités. La réduction des dépenses publiques, dont les dépenses

sociales, est un choix politique et sociétal contraire à celui que nous défendons et vers lequel nous youlons tendre. Au regard des enjeux, Solidaires Finances Publiques continuera de revendiquer et d'agir pour une Sécurité sociale du 21ème siècle aui permette de lutter contre toutes les précarités. Celle-ci devra renforcer la couverture des besoins sociaux actuels. notamment en prenant en charge les dépenses de santé à 100 % par l'assurance maladie, et l'élarair à de nouveaux besoins : sécurité sociale de l'alimentation, du logement, de l'environnement (gestion de l'eau, précarité énergétique, conséquences du réchauffement climatique,...). Solidaires Finances Publiques exigera également la mise en œuvre de véritables plans de prévention en matière de santé au travail, de santé alimentaire, de santé publique.

La question de son financement est d'importance et ne peut aujourd'hui se réduire aux seuls salaires. Il faut revendiquer l'augmentation des cotisations sociales, agir pour imposer la fin des exonérations des cotisations patronales mais aussi élargir l'assiette de son financement à l'ensemble des richesses produites.

Crise de légitimité, autoritarisme, démocraties sous pression... le nid de l'extrême-droite!

Au niveau mondial, les démocraties sont sous pression ou en pertes de repères. Les droits humains fondamentaux et les libertés d'expression, d'association, de manifestation, sont attaqués.

Face à la contestation des orientations économiques mises en place, on assiste à l'essor de la répression, de l'autoritarisme, de la criminalisation des mouvements sociaux avec pour principales cibles les militantes et militants, les lanceurs et lanceuses d'alerte mais aussi à l'instauration de législations d'exception, à la surveillance généralisée. Cela ouvre la voie à ce qu'il y a de pire : les droites extrêmes et l'extrême-droite qui se nourrissent de



la destruction des conquêtes sociales, du recul des solidarités, du repli individuel, de la recherche de boucs-émissaires.

Au niveau européen, l'extrême-droite gagne du terrain, que ce soit en prenant le pouvoir au niveau national ou local (Italie, Allemagne, Espagne, Pays-Bas) ou en exportant avec succès ses idées dans les débats ou dans certains partis politiques, y compris étiquetés de gauche, comme au Danemark. Dans ce contexte, les attaques s'amplifient en particulier à l'encontre des personnes issues de l'immigration, des personnes LGBTQIA+ et des femmes.

En France, la crise de légitimité du gouvernement n'a jamais été aussi forte. La politique de passage en force d'Emmanuel Macron en utilisant les outils les moins démocratiques de la Constitution, en limitant le débat démocratique, les libertés publiques, en réprimant et en laissant faire les violences de certains policiers éloigne de plus en plus le politique d'une partie de la population. Désormais, pour beaucoup, la «démocratie représentative» ne les représente plus ou tout simplement pas.

La démocratie, à tous les niveaux, est affaiblie, y compris la démocratie sociale, jusque dans notre sphère professionnelle. La baisse de participation aux dernières élections professionnelles en est une illustration. Nous devons, par notre syndicat d'adhérentes et d'adhérents, plus que jamais partager l'information, discuter, échanger, consulter pour que toutes et tous prennent part à la proposition collective.

Dans le même temps, la normalisation de l'extrême-droite et de ses idées n'a jamais été aussi forte que sous ce deuxième quinquennat. En effet, jamais un gouvernement n'aura autant relayé les revendications et postulats de l'extrême-droite, y compris à travers des lois comme celle sur l'asile et l'immigration de janvier 2024.

Partout les idées de l'extrême-droite gagnent du terrain, c'est pourquoi nous devons sans relâche les combattre. Leurs idées légitiment la haine et les violences qui s'expriment de plus en plus contre les femmes, les étrangers, les jeunes des quartiers populaires, les minorités sexuelles, les défenseurs des droits humains et des libertés publiques, mais aussi contre les syndicalistes.

Notre sphère professionnelle et notre syndicalisme ne sont pas épargnés. Solidaires

Finances Publiques réaffirme demeurer intransigeant et combatif en s'appuyant sur ses valeurs de solidarité, de démocratie, de tolérance, d'antiracisme et de laïcité. Nous continuons et continuerons d'affirmer que les organisations d'extrême-droite ne sont pas comme les autres, même quand elles tentent de faire croire qu'elles défendent notre camp social.

C'est pourquoi notre engagement et notre travail avec VISA et la commission antifasciste de Solidaires seront poursuivis et renforcés pour déconstruire leurs discours, pour mettre en relief les périls qu'elles portent et permettre ainsi de ne pas se tromper de colère.

Les formations militantes organisées par l'Union syndicale Solidaires et par VISA doivent être une priorité dans notre réseau, et proposées à l'ensemble de nos adhérentes et adhérents.

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'y a pas d'arrangement possible avec l'extrême-droite dans nos rangs.

Face à une crise écologique d'ampleur... des réponses syndicales!

Le monde actuel vit également une crise écologique d'ampleur dont l'aspect le plus visible est le dérèglement climatique. Ce dernier s'accélère et fait planer la menace d'un bouleversement rapide mettant en danger la vie de centaines de millions d'êtres humains, les conditions d'existence de quelques milliards d'autres et la survie des écosystèmes. C'est le résultat du productivisme qui consiste à produire et vendre toujours plus en accaparant toujours plus de ressources naturelles, bien au-delà de ce que la planète est capable de reconstituer.

L'inaction climatique des politiques découle de leur volonté de permettre à une minorité d'accumuler toujours plus de richesses et de profits mais aussi de préserver leurs intérêts et leur droit à polluer en creusant les inégalités de par le monde. Ainsi ils font reposer toute la responsabilité sur les individus. La réalité des choix politiques de la croissance à tout prix, de l'accumulation des richesses et des profits, seuls responsables de cette situation, est passée sous silence.



La France a été condamnée à deux reprises pour inaction climatique, l'accord de Paris n'est pas respecté, les écologistes sont taxés d'écoterroristes, les associations écologistes criminalisées, dissoutes et poursuivies et, pour répondre aux desiderata de l'agro-industrie, l'État français remet en cause les normes environnementales.

Pour nous, la lutte écologique et environnementale est bien un combat syndical à part entière. C'est pour cela que lors de notre 33ème congrès, nous avons complété notre slogan historique «Justice fiscale, justice sociale» avec la justice environnementale.

Le dérèglement climatique a et aura de plus en plus de conséquences sur nos conditions de travail, il faut donc imposer des mesures contraignantes pour notre administration et plus largement notre ministère.

A titre d'exemple, utiliser les formations spécialisées à travers un droit d'alerte climatique et environnemental pour faire des propositions concrètes pour les collègues en cas de canicules, d'averses diluviennes, d'inondations...

Au niveau de Bercy et de la DGFiP, nous devons dénoncer le greenwashing (écoblanchiment) et porter la préoccupation écologique en sujet transverse lié aux conditions de travail, à l'exercice de nos missions, à nos structures.

Nous revendiquons également que nos lieux de travail soient rénovés, isolés pour les rendre moins énergivores. Afin de diminuer la chaleur, nous devons exiger de couvrir les toits et les sols en peinture réfléchissante ou qu'ils soient végétalisés.

Notre revendication historique de services de proximité de plein exercice doit être renforcée, y compris dans un souci écologique. L'ancrage territorial est une vraie politique écologique, et constitue un argument de plus contre l'éloignement de notre service public, tant pour les agentes et agents que pour les usagers.

Défendre notre service public de proximité, c'est aussi revendiquer et défendre des temps de trajet moins longs et des transports en commun publics gratuits partout sur le territoire. C'est aussi défendre une restauration collective de proximité alimentée par des produits locaux et bio.

L'administration du tout numérique doit également être dénoncée d'un point de vue écologique (bilan carbone, extractivisme, consommation énergétique, recyclage...).

Depuis la réforme des 35 heures, réduire le temps de travail est un sujet tabou et, pire, les dernières réformes tant sur les retraites que sur l'assurance chômage nous obligent à travailler plus et plus longtemps.

Solidaires Finances Publiques continuera de revendiquer, pour plus de justice sociale, la réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire et combattra la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail. De plus, la réduction du temps de travail permettrait à la fois de partager le travail entre toutes et tous et de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Face à l'urgence environnementale, il faut un financement à la hauteur des enjeux avec notamment une réforme fiscale juste permettant de mieux répartir les richesses et de dégager des recettes. Celle-ci doit passer par une revalorisation de la progressivité du système fiscal, la neutralisation de la concurrence fiscale, une lutte résolue contre la fraude fiscale ainsi que par des incitations en faveur d'objectifs sociaux et écologiques.

Cette réforme fiscale ne pourra à elle seule permettre une véritable transition écologique. Elle devra s'articuler avec un changement du modèle économique actuel, basé sur la croissance et le productivisme, notamment un changement des modèles agricole et industriel pour qu'ils soient plus vertueux et respectueux de l'environnement.

Alors que l'exil va s'accroître pour des raisons économiques, politiques et dorénavant climatiques, la question de l'accueil des migrantes et des migrants se pose pleinement. Or, la loi asile et immigration est sans aucun doute l'une des lois en France les plus répressives depuis 40 ans. Elle ne fera qu'aggraver encore plus la précarité d'une population déjà fortement discriminée, fragile et très peu informée de ses droits. Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique migratoire

d'accueil et solidaire est possible, et ce sur l'ensemble du territoire national, qu'il soit hexagonal ou ultra-marin!

Ce constat global ranime une impérieuse nécessité: celle d'agir, de résister, de combattre. Les résistances existent, se développent. Elles sont multiples et multiformes et entraînent de nouvelles générations. Des victoires se font jour mais ne changent pas le rapport de force global qui reste dégradé. Cela doit interroger nos stratégies d'actions.

Un rapport de force global dégradé, qui interroge le syndicalisme, les moyens et stratégies d'actions, à la DGFiP comme ailleurs

Partout les questions de la justice sociale, de l'emploi, des salaires, de l'environnement, des violences faites aux femmes et aux LGBTQIA+, des discriminations, des violences racistes et de la démocratie sont au cœur des luttes dans lesquelles s'engagent de nouvelles générations.

Que ce soit en Chine, en Australie, aux États-Unis, en Inde, en Iran, en Russie, au Mexique ou en Europe, les résistances, les grèves sont d'actualité et ici ou là des droits ont été conquis. Mais nulle part, l'offensive libérale n'a été stoppée.

En France, la mobilisation exceptionnelle et historique contre la réforme des retraites à 64 ans de 2023 a montré la puissance du mouvement syndical. Mais malgré cela, nous n'avons pas gagné.

A la DGFiP, comme dans de nombreux autres secteurs d'activité, la grève n'a pas pris et nous n'avons pas réussi à mettre à l'arrêt la DGFiP et le pays, alors que les manifestations n'ont jamais été aussi fortes.

Ce constat nous oblige à réfléchir, réagir sur nos capacités, nos moyens d'actions pour faire reculer le gouvernement sur tous ses projets contre nos conquêtes sociales.



L'état du mouvement syndical

Le syndicalisme en France est affaibli, notamment en termes d'adhésions. Cela s'explique par la dégradation des conditions d'emploi (précarité, contrats et statuts différenciés...), l'explosion des cadres de collectifs de travail, les nouvelles modalités de travail (télétravail...), l'individualisation des rémunérations, les différentes lois qui éloignent et réduisent le nombre des représentantes et représentants du personnel mais aussi leur champ d'action, que ce soit dans le privé et désormais dans la Fonction publique avec la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Valoriser l'action syndicale

Face à l'accumulation des défaites et donc des reculs sociaux structurels, un certain nombre de salarié·es s'interrogent sur l'utilité du syndicalisme tant d'un point de vue collectif qu'individuel! Ce sentiment est également présent à la DGFiP, toutes générations confondues. Il pourrait s'accentuer avec les futurs départs massifs à la retraite de ceux et celles qui ont vécu des luttes collectives importantes permettant d'arracher des victoires et des acquis sociaux, comme notre action sociale. Il nous faut donc combattre ce sentiment d'impuissance.

Pour cela, il nous faut, entre autres, davantage valoriser les droits conquis par les mobilisations (quelles que soient leurs formes) pour démontrer l'efficacité de l'action collective et accroître nos capacités de mobilisations, mais aussi valoriser le travail militant « invisible », montrant ainsi l'utilité de notre syndicalisme de proximité, de solidarité et d'adhérents au quotidien.

Faire de l'unité syndicale une force

Le mouvement des retraites de 2023 a démontré que l'unité syndicale était une force. En effet, la mobilisation massive dans ce mouvement a été rendue possible par ce front syndical où les divergences ont été mises de côté, pour que le syndicalisme uni s'impose comme le seul opposant au gouvernement et

comme le porte-parole du monde du travail.

L'unité syndicale est une des aspirations premières de Solidaires Finances Publiques, que ce soit à la DGFiP, au ministère, à la Fonction publique ou à l'interpro. C'est une réponse à une demande des salarié·es et c'est un moyen pour faire grandir le rapport de force qui permettra les transformations voulues. Mais nous ne défendons pas l'unité pour l'unité, celle-ci doit permettre d'agir plus efficacement et plus fortement.

A la DGFiP, nous devons la porter à tout moment pour élaborer également des alternatives communes comme nous l'avions fait avec les « 50 solutions pour la DGFiP » en 2021, permettant ainsi d'être à la fois offensif et porteur d'espoirs.

La recomposition syndicale : en débattre !

Depuis plusieurs mois, la FSU et la CGT discutent d'un éventuel rapprochement. Si cela aboutit, ce serait une véritable révolution pour le syndicalisme de transformation sociale et de luttes. Notre champ syndical, celui de la fonction publique d'État, serait également profondément transformé. Face aux dangers de l'extrême-droite, à un pouvoir qui ne cède rien, à l'émiettement du syndicalisme de luttes, se questionner sur l'utilité du syndicalisme, son renforcement, sur ce que pourrait être le meilleur outil pour l'ensemble des salarié·es est une nécessité.

Dans ce sens, Solidaires Finances Publiques ouvrira le débat en son sein et s'inscrira dans les discussions de notre Union interprofessionnelle.

Questionner nos moyens et nos stratégies d'actions pour construire le rapport de force

La question de la construction du rapport de force est primordiale pour le syndicalisme et en particulier pour Solidaires Finances Publiques. En effet, sans rapport de force, il est peu probable que nous puissions stopper les politiques mises en œuvre. Il doit se construire de différentes manières et à différents ni-



veaux, tant dans les instances de dialogue social que dans l'action collective. Pour Solidaires Finances Publiques, c'est un tout.

Depuis des années, le dialogue social est souvent un simulacre où nos revendications et les remontées du quotidien des agentes et agents sont rarement prises en compte, où les ordres du jour pléthoriques ne permettent que rarement des échanges sur le fond. Des avancées peuvent être obtenues, malheureusement trop rarement.

Face à ces constats, il nous appartient de faire en sorte aue le dialoque social soit réellement utile à l'ensemble des personnels. Nous ne devons plus hésiter à modifier les ordres du jour pour qu'ils soient réellement à l'image des priorités des collègues que nous représentons, à envahir les instances afin de faire intervenir les collèques concernés et ainsi modifier la routine dans laquelle veulent nous enfermer nos directions. Les instances de dialogue social ne doivent pas être les instances de la direction mais bien celles des agentes et agents, de leurs représentantes et représentants. Dans ce sens, elles sont aussi pour nous un outil de confrontation et un lieu du rapport de force.

La loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 ouvre la possibilité de cycles de négociations thématiques par administration. A la DGFiP, la Direction générale utilise désormais cette possibilité sur différents sujets, poussée souvent par certaines organisations syndicales : primes, régime indemnitaire, télétravail, égalité professionnelle...

Ces négociations peuvent être un danger surtout quand nous n'avons pas de rapport de force car cela nous enferme dans une sorte « d'accompagnement » des décisions de la Direction générale, qu'elle pourrait prendre, de fait, sans ces négociations. Ce n'est pas notre vision du syndicalisme.

Pour Solidaires Finances Publiques, les négociations doivent aboutir à du plus pour les personnels et ne doivent surtout pas être une pâle copie de ce qui a été fait tant à la Fonction publique qu'au ministère. Si cela est le cas, nous n'apposerons pas notre signature pour cautionner une pseudo-concertation. De plus, l'expérience de la négociation pour la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution de notre régime indemnitaire début 2024 nous a prouvé que la clause de confidentialité dans l'accord de méthode était un obstacle pour informer en toute transparence les agentes et agents et pour construire la mobilisation. A chaque nouvelle négociation, nous nous questionnerons sur cet aspect de l'accord de méthode.

Déconstruire pour reconstruire!

Le rapport de force passe inévitablement par l'action collective et nous devons être à la recherche des formes d'actions qui rassemblent le plus de monde pour obtenir des avancées et des victoires. Cela suppose que les agentes et agents sachent parfaitement ce que l'on va chercher dans une action et quelles en sont les perspectives. Il nous appartient d'ouvrir le champ des possibles, de discuter et construire avec les adhérentes, adhérents et l'ensemble des personnels, des formes de luttes possibles, avec comme objectif de faire agir une majorité de collègues. Pour cela, il faut également continuer notre travail de fond et d'analyses étayées pour que les agentes et agents puissent s'engager.

Pour Solidaires Finances Publiques, la grève reste le moyen d'action le plus efficace pour conquérir des droits. Nous avons du mal à la construire, dans notre champ professionnel mais aussi au-delà. Les raisons sont nombreuses : difficultés financières, individualisme... Mais aussi l'idée pour un arand nombre d'agentes et d'agents de la DGFiP que la grève n'est pas utile puisque nous ne sommes pas dans un secteur bloquant. Penser cela revient à penser que nos missions ne sont utiles ni au fonctionnement de l'État, ni à la majorité de la population.

Nous devons donc au quotidien redonner du sens à nos missions et à notre travail, c'est l'un des défis majeurs de ces prochaines

années. Nous proposons de développer une campagne de sensibilisation et de prise de conscience qui pourrait se nommer: « Sans nous », pour montrer et rappeler l'importance de nos missions et l'utilité du travail de chaque agente et agent de la DGFiP. Campagne interne et en direction des usagers.

La mobilisation contre la réforme des retraites de 2023 a mis en avant, y compris dans nos rangs, la question de la solidarité financière et donc de la caisse de grève. Dans un mouvement de grève s'inscrivant dans la durée, cette question est légitime au vu des difficultés financières rencontrées par de très nombreux et nombreuses collègues. Nous le savons, le coût de la grève est aussi un frein réel à la mobilisation.

Mais la solidarité financière n'est pas la solution magique pour que les personnels soient massivement en grève. C'est avant tout un outil complémentaire de mobilisation et d'action de grève, un moyen de matérialiser et de rendre public le soutien à cette mobilisation. C'est une aide précieuse pour donner confiance aux grévistes et un moyen pour allonger la durée d'une grève longue et reconductible sans pour autant remplacer l'entièreté des revenus perdus.

Nous avons le devoir de réfléchir sur tous les outils facilitant la mobilisation, la caisse de grève peut en être un. Mais nous devons prendre le temps de la réflexion et voir tous les impacts d'une telle décision, en



particu-

lier sur les modalités d'alimentation d'un tel fonds, les règles d'octroi et de reversement. Cette question ne doit pas être mise sous le tapis, c'est pourquoi nous organiserons dans les prochains mois une Commission Nationale Spécialisée (CNS) sur cette question spécifique qui rendra compte de ses travaux d'ici le prochain congrès.

La communication est devenue un outil important du rapport de force. C'est un outil essentiel pour à la fois convaincre, informer les collègues, parler de leurs conditions de travail et de la dégradation de l'exercice de leurs missions, mais aussi plus globalement pour dénoncer les politiques destructrices de notre service public et les politiques fiscales injustes. C'est parler de nous, de nos missions, de notre service public à l'extérieur.

Depuis plusieurs années notre communication s'est amplifiée sur tous les supports et nous regagnons en visibilité depuis plusieurs mois : nos analyses, nos communiqués de presse sont souvent repris. Nous tissons des liens privilégiés avec un certain nombre de journalistes et nous réussissons quelquefois à déstabiliser notre direction générale. Solidaires Finances Publiques continuera à amplifier cette communication sur la forme et sur le fond, non pas pour faire le buzz mais bel et bien pour faire connaître le quotidien de nos collègues et nos analyses.

Plus que de mots, c'est d'actions que le syndicalisme se nourrit et se développe. Rien ne nous est donné. Tout est acquis ou à acquérir par l'action et la lutte. Face aux difficultés réelles, nous devons sans cesse innover et oser. Plus que jamais, le syndicalisme de Solidaires Finances Publiques est synonyme de dynamisme, d'indépendance, de valeurs et d'engagements.

Un syndicat indépendant et engagé



Solidaires Finances Publiques, conformément à ses valeurs et pratiques, est et restera un syndicat indépendant. Indépendant des partis politiques quels qu'ils soient mais aussi vis-à-vis de l'État, des institutions, de notre Direction et cela à tous les échelons géographiques.

Solidaires Finances Publiques n'est et ne sera jamais la courroie de transmission de quiconque, à part celle de ses adhérentes et adhérents. Pour autant, être indépendant ne veut pas dire être neutre ou apolitique c'est-à-dire en dehors de la vie de la cité.

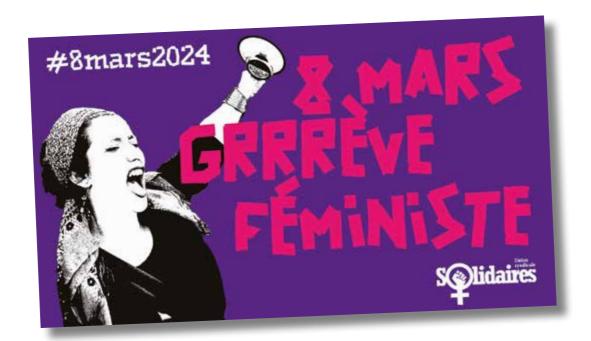
C'est pour cette raison que notre syndicat, comme nos statuts nous le rappellent, est un syndicat de transformation sociale inscrit, depuis 50 ans, dans le mouvement général des travailleurs et travailleuses. Nous avons donc la responsabilité, si nous voulons transformer la société, de ne pas séparer administration et vie de la cité, mais bien au contraire d'en faire un tout pour qu'en agissant dans notre administration, ce soit toute la société qui change.

C'est tout le sens de notre slogan : Justice fiscale, Justice sociale, Justice environnementale, mais aussi de nos combats et de nos revendications pour nos missions, nos emplois, les services publics, la protection sociale, la rémunération... qui sont essentiels pour passer de la résistance à l'offensive.

C'est dans ce sens également que nous continuerons à consolider nos engagements avec Attac, l'UFE, VISA, la Maison des Lanceurs d'Alerte (MLA), l'Alliance écologique et sociale (AES) et à nous investir dans la campagne « Stop au racket sur les cotisations fiscales et sociales des travailleurs et travailleuses sans papiers » mais aussi dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes et que nous continuerons à travailler avec des associations comme Comin-G.

Solidaires Finances Publiques, en toute indépendance, continuera à s'adresser aux élus nationaux et locaux (hormis celles et ceux de l'extrême-droite) et répondra aux sollicitations de ceux et celles qui portent nos valeurs afin de faire connaître nos revendications, nos analyses tant sur la fiscalité que sur les missions de la DGFiP.

Fort de cette compréhension globale, de nos valeurs et engagements, notre syndicalisme s'ancre plus que jamais dans l'entièreté de notre champ professionnel : Fonction publique, Ministère et DGFiP.



Fonction publique et ministère : Des enjeux cruciaux pour la DGFiP et notre syndicalisme!

Une fonction publique en cours de libéralisation

Depuis son premier quinquennat, Emmanuel Macron a de grandes ambitions pour casser la fonction publique et lui inculquer des modes de fonctionnement du secteur privé. Son objectif est simple : libéraliser la fonction publique. C'est le sens de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, de l'ordonnance sur l'encadrement supérieur de la fonction publique de juin 2021 mais aussi de la prochaine réforme des carrières et des rémunérations des fonctionnaires.

Les conséquences et le dessein de ces contre-réformes sont connus : mettre fin à la Fonction publique de carrière et attaquer le statut de la Fonction publique. Les mesures d'individualisation des critères de déroulement de carrière, de mise en concurrence des personnels, de subordination de l'appréciation de leur valeur professionnelle à des critères de performance et non d'intérêt général, des éléments de rémunération au « mérite » au détriment des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice, le développement de l'emploi contractuel, l'ouverture de la Fonction publique au monde de l'entreprise ou encore le développement de négociations administrations par administrations en sont l'illustration.

Ces mesures mettent en péril les fondements de la fonction publique à la française et surtout le positionnement des fonctionnaires vis-à-vis des pouvoirs politiques en place (l'impartialité, la neutralité, la probité et le traitement équitable des citoyens). Sans oublier les nouvelles instances de dialogue social qui modifient le rôle des représentantes et représentants du personnel en voulant les cantonner encore plus au rôle de « spectateurs ». Dans le même temps, depuis 2016, le pouvoir a fait de la DGAFP la Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique, allant ainsi dans le sens d'une Fonction Publique unique. Cette évolution n'a qu'un seul but : le nivellement par le bas des acquis et droits de l'ensemble des fonctionnaires en niant les spécificités des différents ministères et directions.

Cette évolution importante doit nous obliger à renforcer le développement de notre outil syndical sur les 3 niveaux : Fonction publique, Ministère et Direction, permettant ainsi d'être efficaces quelle que soit la situation, même si nous sommes conscients que notre représentativité n'est pas la même dans les 3 niveaux.

Côté Fonction publique, nous avons un outil essentiel : Solidaires Fonction Publique.

Nous devons évidemment continuer à nous renforcer et nous développer dans les trois versants de la Fonction publique et pour cela, Solidaires Fonction Publique doit être une aide précieuse.

En tant qu'organisation syndicale de la Fonction publique d'État, nous devons être particulièrement attentifs à ce qui se passe dans ce versant. Il faut impérativement maintenir notre représentativité au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État, conquise en 2006. En effet, elle reste fragile, au regard notamment des résultats des élections professionnelles de décembre 2022 ; il y a des risques sérieux que nous perdions notre représentativité en 2026. Si tel était le cas, ce serait un coup très dur porté à notre syndicalisme et pour l'ensemble de notre Union interprofessionnelle.

Se renforcer, se développer, travailler ensemble dans la Fonction Publique d'État sont des enjeux majeurs de ces prochaines années.

Solidaires Finances Publiques ne pourra pas à lui seul résoudre les difficultés, mais au vu de notre histoire, de notre implantation et de notre réseau d'adhérents et de militants, nous pouvons et devons être moteur, en lien avec la commission Fonction publique et la coordination Fonction publique de Solidaires.

Il nous faut donc pousser Solidaires Fonction Publique à réfléchir sur le développement des différents syndicats. Mais aussi construire une identité Fonction publique commune et combative tant au niveau national que local. Pour cela, essayer d'impulser dans les Solidaires locaux une animation et une formation «Fonction publique».

Un ministère convoité

Les ministres vont et viennent à la tête de notre ministère mais les politiques restent les mêmes : faire reculer toujours et encore le rôle et le poids de Bercy, éclater les missions des directions qui le composent pour au final casser un ministère de contrôle au service de l'intérêt général. Notre ministère accompagne désormais plus le monde des entreprises qu'il ne sanctionne les dysfonctionnements, de la fraude fiscale jusqu'à la mise en circulation des produits dangereux pour la santé ou l'environnement. Nos missions sont rognées. démantelées, externalisées et vidées de leur utilité au service de la collectivité... Cela n'est pas acceptable!

Nous ne le répéterons jamais assez : nos missions sont essentielles et indispensables. Nous avons besoin de moyens humains. C'est pour cela que nous devons revendiquer des créations d'emplois à la hauteur de l'utilité de nos missions.

Notre ministère est précurseur sur plusieurs sujets, en particulier en termes d'action sociale, de protection sociale et de santé, sécurité et conditions de travail. Sur ces questions, nous constatons des attaques sans précédent depuis plusieurs années et toujours sous le prétexte budgétaire.

Pour une action sociale ministérielle!

Au niveau de l'Action sociale, la vente à la découpe de nos résidences EPAF continue, la régionalisation du réseau des délégations d'Action sociale est mise en place au détriment des conditions de travail des personnels des délégations et des conditions d'accès aux prestations pour les agentes et les agents du ministère, actifs et retraités. L'étape suivante est la réunion, au sein d'une fédération, des associations ALPAF, AGRAF et EPAF, qui pourraient être rejointes à terme par les associations socio-culturelles et la COOP.

Notre fédération aux Finances, Solidaires Finances, défend une action sociale ministérielle accessible à toutes et tous, en activité ou pensionné·e, fonctionnaire ou contractuel·le, ainsi qu'à leurs ayants-droits, et ce quelle que soit la structure dans laquelle ces personnels seront amenés à travailler.

Solidaires Finances rappelle que l'action sociale ministérielle, conquête des personnels de Bercy, doit demeurer complémentaire à l'action sociale interministérielle, et ne saurait être attaquée dans une logique de moins-disant social. Solidaires Finances est toujours opposé à la fusion des associations, lesquelles interviennent sur des champs d'action spécifiques. Ces associations doivent conserver leur autonomie et le contrôle de leur budget, et ce afin de garantir la pérennité de leur champ d'activité respectif.

Nous avons la responsabilité de poursuivre la mobilisation des personnels afin de défendre cet acquis social spécifique à notre ministère. Nous resterons vigilants et mobilisés pour qu'il ne disparaisse pas dans les limbes de l'interministérialité. L'objectif de Solidaires Finances, avec Solidaires Fonction Publique, est de redonner durablement du contenu à ces politiques dans l'ensemble des ministères.

Protection sociale complémentaire : améliorer la couverture santé et prévoyance et renforcer les solidarités

Depuis l'ouverture des négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC), Solidaires Finances Publiques s'est pleinement engagé tant dans la coordination fonction publique de Solidaires pour la négociation du socle interministériel de la fonction publique d'État que dans l'équipe fédérale pour la déclinaison des accords santé et prévoyance au niveau ministériel.

Tout en rappelant notre attachement à la prise en charge intégrale des soins par la Sécurité Sociale et à l'intégration des garanties de prévoyance dans le statut général de la Fonction publique, Solidaires Finances Publiques revendique d'étendre les principes fondateurs de la Sécurité Sociale à la protection sociale complémentaire. Cela implique de mettre en place une solidarité par les soins en étendant la couverture santé pour réduire les restes à charge des patients. Le coût de la santé est en effet une source d'inégalités et un facteur de renonciation aux soins.

Les solidarités familiales et générationnelles existantes dans le système du référencement ont été mises à mal par le contrat de groupe à adhésion obligatoire imposé par le gouvernement.

Solidaires Finances Publiques revendique une modification de l'arrêté fixant la cotisation des enfants à 50 % de la cotisation d'équilibre et un renforcement de la solidarité à l'égard des familles ; une parti-



cipation financière de l'État au
financement des cotisations des retraités
et un abondement significatif du fonds
de solidarité à destination des pensionnés les plus modestes ; une plus grande
solidarité entre actifs impliquant une
véritable modulation et un déplafonnement des cotisations en fonction de la
rémunération.

Le caractère obligatoire de l'adhésion, la détermination du contenu du contrat par la négociation collective, son suivi, confèrent aux organisations syndicales une nouvelle responsabilité en matière de gouvernance de la protection sociale complémentaire.

La commission paritaire de pilotage et de suivi, composée notamment de représentants des syndicats représentatifs, sera chargée de l'évaluation du contrat et des propositions d'adaptation de celui-ci au Comité de suivi dans lequel siégeront les organisations syndicales signataires de l'accord.

Fidèle à leur syndicalisme de proximité, les militants locaux de Solidaires Finances Publiques auront à informer et à orienter les adhérentes et adhérents sur les prestations mobilisables dans le cadre du contrat. Une formation sur les dispositifs de protection sociale santé et prévoyance sera dispensée aux militantes et militants pour assurer au mieux cette nouvelle tâche et répondre aux attentes des collègues.

Santé, Sécurité et Conditions de travail : les défendre sans relâche!

Solidaires Finances Publiques, par Solidaires Finances, affirme son engagement envers la politique de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) ministérielle. En cela, nous refusons toute velléité de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) visant à mutualiser les acteurs de la prévention, les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST), les Assistants de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP), les médecins du travail et les ergonomes, dans des réseaux interministériels, diluant ainsi l'expertise et le lien avec les environnements de travail nécessaires à la protection et au suivi des agents des Finances Publiques. La Politique Immobilière de l'État (PIE), notamment à travers la circulaire Borne, soulève des enjeux majeurs en termes de conditions de travail.

Cette politique, qui prône la réduction du ratio d'occupation par agent et la rationalisation des espaces via le flex office, porte en elle des conséquences importantes pour l'environnement de travail des collègues. Les enjeux ministériels en la matière sont de définir le cadre de déclinaison de cette fameuse note.

A ce jour, aucune consigne ministérielle n'a été donnée. Solidaires Finances Publiques, conscient de ces implications, reste vigilant et s'oppose à toute mesure susceptible de dégrader les conditions de travail des agents des Finances Publiques et de l'ensemble du ministère.

Sur l'égalité professionnelle femmeshommes, la lutte contre les discriminations et le handicap, notre syndicat et sa fédération doivent contraindre le ministère à faire appliquer les textes existants, remplir ses obligations pour obtenir des avancées concrètes en matière de carrière, de rémunération et d'insertion professionnelle.

Nous devons également, sur ces 3 thématiques, avancer des revendications globales pour notre ministère qui pourraient être déclinées dans chacune de nos administrations, comme la mise en place d'un droit à congé hormonal permettant de lutter contre les inégalités liées au cycle hormonal des femmes, la lutte pour l'adaptation réelle des postes de travail et de nos lieux de travail pour un ministère réellement inclusif mais aussi pour avoir des référentes handicap formées et dévolues uniquement à leur fonction.

Les enjeux ministériels sont prégnants et nous devons plus encore défendre la spécificité de notre ministère, de ses agentes et agents, de ses missions. Pour cela, notre fédération joue un rôle important et notre lère place syndicale est un atout majeur. La place de la DGFiP est très importante dans notre ministère et de fait, celle de Solidaires Finances Publiques au sein de Solidaires Finances. Nous devrons donc continuer dans les années qui viennent notre investissement au niveau ministériel, tout en respectant l'ensemble des organisations syndicales qui le composent.

Au vu de l'importance des sujets ministériels et des impacts pour notre direction, nous devons mettre en visibilité dans notre réseau les analyses et le revendicatif de notre fédération syndicale. Que ces sujets ne soient pas l'apanage de « spécialistes » mais réellement portés, discutés dans notre syndicat à tous les niveaux : conseil syndical et commissions régionales en particulier.

Il y a aussi nécessité de faire vivre une identité syndicale ministérielle commune. Cela passe par renforcer des liens partout où cela est possible avec les organisations syndicales de notre fédération, développer un travail régulier commun tant au niveau local que fédéral (CE). Nous porterons aussi dans Solidaires Finances la nécessité de se développer et de faire des campagnes communes.

Notre syndicalisme depuis sa création se fait avec et pour les agentes et agents de la DGFiP. Pour cela, nous continuerons plus que jamais à parler, à analyser, à défendre ce qui fait leur quotidien : leurs missions, leurs conditions de travail, leurs droits et leurs garanties.



Le cœur de notre syndicalisme : Défendre le quotidien des agentes et agents de la DGFiP

Depuis sa création, la DGFiP a subi des réformes incessantes sous couvert de modernisation et de simplification. 16 ans après, le constat est sans appel : un réseau de proximité saccagé, des emplois détruits, des droits et garanties pour les agentes et agents toujours à la baisse, et des missions bradées, réorganisées, externalisées, privatisées. Toutes ces réformes n'ont fait qu'affaiblir notre service public et détériorer les conditions de travail.

Face à ce constat, Solidaires Finances Publiques n'a de cesse de porter une conception ambitieuse de la DGFiP et donc de son renforcement qui passe par le maintien et le développement de nos missions, de nos structures et la création d'emplois statutaires à la hauteur des besoins, pour que la DGFiP soit au service de l'intérêt général et contribue à plus de justice sociale et de solidarité.

Nos missions : notre bien commun

La défense de nos missions est dans l'ADN de Solidaires Finances Publiques. Elles sont pour nous au cœur du service public que nous défendons et un ensemble indissociable pour plus de justice.

Mais force est de constater qu'elles sont toujours plus attaquées et rognées. L'achèvement du nouveau réseau de proximité, en combinant l'affaiblissement du maillage territorial avec une restructuration et un éloignement des missions et des structures, en est un nouvel exemple.

Solidaires Finances Publiques ne cesse de dénoncer des politiques impulsées par des seuls objectifs de réduction de coûts, ayant conduit à la suppression de postes, d'implantations territoriales, et d'une externalisation ou délégation de nos missions mais aussi d'un recul de la puissance publique.

Les restructurations, les réorganisations de nos missions n'ont de cesse de détruire les chaînes de travail. La technicité des personnels est de moins en moins valorisée au profit d'un travail de masse. Les développements d'outils algorithmiques se répandent dans l'intégralité des missions exercées à la DGFiP. Solidaires Finances Publiques exige que les personnels soient entendus, écoutés quant à l'intégration et le développement d'outils venant transformer en profondeur leurs missions. Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il ne saurait y avoir de progrès sans réflexion collective sur l'exercice des missions.

Nous ferons ici l'examen de certaines missions qui, au vu de leur évolution dans les prochaines années, obligent à actualiser notre revendicatif.

Le SIP : Un avenir incertain

Pour Solidaires Finances Publiques, le Service des Impôts des Particuliers (SIP) tient un rôle central, tant au sein de la population que de la DGFiP. Il demeure, pour les usagers, le point de contact privilégié avec l'administration fiscale.

Percuté de plein fouet par des réformes majeures, comme la mise en place du Prélèvement à la source ou la réforme de la taxe d'habitation, l'administration souhaite accroître le rôle du SIP en matière d'accueil du public et de gestion. À ce titre, le nouveau cadre d'objectifs et de moyens donne des pistes d'évolutions.

Solidaires Finances Publiques dénonce une approche plus restrictive de ses missions initiales. En effet, les SIP, comme l'ensemble des services de gestion, SIE, SPF ou services d'enregistrement, sont le premier maillon de la chaîne des missions de contrôle fiscal.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable de renforcer les liens entre services de gestion et de contrôle, et de permettre aux SIP de continuer d'exercer des missions de contrôle commençant dès la réception du contribuable, se poursuivant lors du dépôt de la déclaration 2042 (papier ou internet), et perdurant dans le cadre d'un contrôle sur pièce. Pour Solidaires Finances Publiques, le CSP d'initiative ou de régularisation doit rester au cœur des missions des SIP.

Suite aux réformes d'unification, la question du recouvrement jusque là dévolue aux SIP, doit être repensée. Pour Solidaires Finances Publiques il faut que les premiers actes de poursuites contentieuses soient engagés dans les services de gestion.

Quant à l'accueil, la suppression de 25 % des personnels depuis 2015 obère notre qualité de service public. Il ne saurait devenir le réceptacle des questionnements du public sur des questions foncières, en lien avec les SPL, ou d'autres administrations, alors que les effectifs sont de plus en plus restreints et les formations de moins en moins accessibles et adaptées. La campagne GMBI en 2023 a ainsi démontré de façon éclatante le besoin et les attentes des usagers en matière d'aide et d'accompagnement.

Pour Solidaires Finances Publiques, si l'on veut, à la fois, accueillir les contribuables dans les meilleures conditions possibles, faire une gestion fine des dossiers, et réinvestir le CSP, il est urgent de redonner des marges de manœuvre aux SIP. Cela passe immanquablement par l'arrêt des suppressions d'emplois et une vraie prise en compte des charges de travail réel des personnels.

L'unification du recouvrement : Se donner les moyens d'améliorer l'exercice de la mission

A la suite du rapport CAP 2022, l'unification du recouvrement est une priorité gouvernementale pour laquelle l'administration mobilise d'importants moyens. Si le COM mentionne toujours le rapprochement et la coopération avec la sphère sociale, le rapport Gardette a, en 2019, repoussé à long terme la faisabilité d'un recouvrement unifié des créances fiscales et sociales au sein d'une seule entité. L'unification du recouvrement des impôts et des taxes au sein de la DGFiP est en revanche avancée avec le transfert du recouvrement des contributions indirectes de la DGDDI.

Dans le même temps, l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels et des particuliers au sein des Pôles de Recouvrement Spécialisés (PRS) s'étend.

Pour Solidaires Finances Publiques, le principe de l'unification du recouvrement n'est pas en soi condamnable à condition que les moyens humains, juridiques, informatiques et organisationnels pour y parvenir soient adaptés.

L'unification du recouvrement forcé appelle une évaluation réaliste des moyens humains qui y sont consacrés et non le prétexte à une énième occasion de réduire le nombre d'emplois au détriment des conditions de travail des agents et de la qualité de la mission.

L'harmonisation des procédures de recouvrement va dans le bon sens, mais il y a lieu de s'interroger sur l'instauration de moyens plus coercitifs à l'encontre des débiteurs de mauvaise foi organisant leur insolvabilité.

L'échec du développement de l'outil ROC SP est patent et son abandon plus ou moins annoncé. Il faut repartir du besoin des équipes pour adapter les outils existants et concevoir de nouvelles applications.

L'efficacité de la mission de recouvrement suppose de disposer rapidement d'informations actualisées sur le débiteur, que les services de gestion et de contrôle sont les mieux à même de fournir. Il convient donc de renforcer et de fluidifier les liens entre ces services et celui en charge du recouvrement forcé. Au-delà du recouvrement amiable, les premières poursuites contentieuses doivent être exercées dans les services de gestion.

Gestion Publique : Renouveler le contrôle de la dépense publique au lieu de le supprimer : un enjeu démocratique

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics est mise à profit par la DGFiP pour modifier l'exercice de certaines missions. La disparition de la responsabilité personnelle et pécuniaire accompagne l'introduction dans le secteur public local de l'intelligence artificielle au travers du traitement d'analyse prédictif des données, la simplification du contrôle allégé en partenariat, pour réduire un peu plus encore les contrôles a priori de la dépense publique réalisés par les agentes et agents. Les contrôles a posteriori par sondage, s'ils sont effectifs, ne constitueront pas la même

charge de travail pour les services. L'administration compte sur cette évolution pour dégager de nouveaux gains de productivité, synonymes de suppressions d'emplois.

Solidaires Finances Publiques réaffirme l'importance du contrôle de la dépense publique. Au lieu de réduire la mission, il est possible de l'enrichir en intégrant aux contrôles du comptable public, l'appréciation de la légalité des dépenses publiques. Historiquement hors du champ de compétence réglementaire du comptable, elle permettrait de renforcer la portée et l'effectivité du contrôle au regard de sa finalité démocratique.

Le Code de la santé publique l'a intégrée dans les missions du comptable en ce qui concerne le contrôle de l'intérim médical. L'ajout de cette tâche n'était pas acceptable en l'état en raison de l'absence de moyens supplémentaires dévolus aux services pour l'accomplir. Il en irait autrement si une partie des contrôles traditionnels du comptable étaient intégrés.

Revoir l'articulation des missions CDL SGC

Lors du démantèlement du réseau de proximité, Solidaires Finances Publiques a dénoncé la séparation de la gestion et du conseil aux collectivités locales.

Un conseil de qualité implique en effet une connaissance approfondie de la vie de la collectivité. Toutefois, confier le conseil à une entité extérieure aux services de gestion comptable, le conseiller aux décideurs locaux (CDL), présentait l'avantage de faire du conseil une mission à part entière, qui ne soit pas une variable d'ajustement en fonction des contingences de la gestion des collectivités.

La séparation du conseil et de la gestion pose néanmoins des difficultés particulières s'agissant du suivi de la qualité comptable. Elle est en effet consubstantielle de la gestion comptable. Pour Solidaires Finances Publiques, les services de gestion comptable doivent pouvoir exercer la plénitude de la mission de gestion comptable, ce qui implique également de dispenser le conseil en la matière.

Conforter l'appui de la DGFiP aux petites collectivités

Les collectivités locales, en particulier les plus petites d'entre elles, sont au-jourd'hui confrontées à des vacances de postes, une forte rotation des personnels, une insuffisance de la formation professionnelle qui mettent à mal leur bon fonctionnement et par répercussion, impactent l'activité des SGC.

Pour Solidaires Finances Publiques, la solution à ces difficultés passe par la revalorisation des carrières et des salaires des personnels des collectivités locales. La DGFiP doit également pouvoir accompagner les personnels des collectivités, en participant notamment à la formation des agents sur les aspects de gestion financière et comptable.

Les missions foncières et cadastrales

Dans ce conglomérat de missions transformées à la DGFiP, les missions foncières et cadastrales en sont également l'un des exemples les plus marquants. Alors qu'elles sont exercées par des personnels techniciens, souvent très expérimentés, la DGFiP œuvre à affaiblir la qualité du service rendu aux usagers. Par raisons dogmatiques, l'administra-

tion a délaissé la technicité de ses personnels pour lui préférer une orientation productiviste et de plus en plus éloignée des attentes de l'usager. L'administration fait ainsi la chasse aux velléités de « surqualité » affichées par ses agents. Le ton est donné, le fichier immobilier n'a pas à être parfait, ni même d'excellente qualité. Les personnels ne doivent surtout pas perdre de temps à affiner leurs missions, à être aussi précis que le requerrait cette mission. La seule ambition pour les personnels est désormais de valider les actes en masse et de réduire les délais de publication.

Solidaires Finances Publiques exige que les missions de publicité foncière ne se résument pas à un travail statistique, que la qualité du fichier immobilier revienne au cœur des préoccupations de notre administration. Solidaires Finances Publiques exige que cessent les restructurations des SPF et que leurs missions ne soient pas progressivement déplacées vers les SAPF.

Ce travail de clique bouton se retrouve dans les évolutions des missions cadastrales. L'applicatif GMBI est devenu le symbole d'une administration entièrement numérisée, déplaçant la charge de travail vers les usagers, et incapable de répondre à ses exigences de proximité. Il est devenu également le symbole de l'obstination d'une administration incapable d'écouter ni les organisations syndicales, ni les personnels. Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de

dénoncer les incohérences de l'outil.

Solidaires Finances Publiques exige que les personnels et les organisations syndicales soient consultés de manière systématique lors de la mise en place d'outils informatiques. Par ailleurs l'administration doit se doter d'outils et procédures pour, en cas de difficultés majeures, pouvoir enclencher la réversibilité et stopper la fuite en avant.

De son côté, la mission topographique est de plus en plus reléquée dans les priorités affichées par la DGFiP. Les géomètres perdent un nombre considérable d'emplois chaque année. La DGFiP les cantonne autant que possible à l'exercice des missions fiscales, notamment pour épauler des services rendus exsangues par les incessantes suppressions de postes. Dans la vision de l'administration, le géomètre doit tout faire de son bureau et si possible avec l'appui des algorithmes du Foncier Innovant. Là encore, la proximité, la connaissance du terrain, les compétences techniques de ces personnels sont dénaturées.

Solidaires Finances Publiques exige que la technicité des géomètres ne soit plus reniée et qu'ils exercent leur travail de topographie sur le terrain. Solidaires Finances Publiques exige que le dessin du plan cadastral continue d'être réalisé intégralement par des personnels et non par les algorithmes du Foncier Innovant.

Santé et conditions de travail : un combat syndical

Face aux transformations profondes de notre administration, marquées par des réformes structurelles, le morcellement des missions, le développement de l'intelligence artificielle, la destruction de la formation professionnelle, et un management pouvant devenir toxique, les conditions de travail au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) connaissent une détérioration alarmante. La surcharge de travail, le mal-être, la perte de sens et l'augmentation des violences au travail ne sont plus des exceptions mais la norme pour un nombre croissant de nos collègues. Dans ce contexte, Solidaires Finances Publiques entend faire de l'amélioration des conditions de travail, une pierre angulaire de son action syndicale. Plus que jamais, cette bataille se place au cœur de nos préoccupations, non seulement pour notre organisation, mais aussi et avant tout pour les agentes et agents que nous représentons. Accepter la dégradation de notre santé et de notre travail n'est pas une option.



Agir avec les agent·es et rendre visibles les atteintes à la santé

En réponse à l'urgence de promouvoir un environnement de travail sain et sécurisé, Solidaires Finances Publiques lancera une campagne ambitieuse sur la santé au travail.

Cette initiative vise d'une part à informer les agent·es de leurs droits en matière de congés pour raison de santé, d'autre part à insister sur la nécessité de déclarer tous les accidents survenus sur le temps et le lieu de travail ou encore les maladies en lien avec l'activité.

L'objectif est de rendre visibles les atteintes à la santé du fait du travail et de son organisation, d'agir pour obtenir leur reconnaissance, une démarche essentielle pour contraindre les directions à prendre pleinement leurs responsabilités en matière de préservation de la santé physique et mentale des agents.

Cette campagne se veut être un levier d'action et de prise de conscience, rappelant à chacune et à chacun l'importance à ne pas minimiser les incidents et les risques liés au travail.

En mettant en lumière ces enjeux, nous aspirons à créer un mouvement et des pratiques qui pousseront l'administration à revoir ses méthodes et à renforcer les mesures de prévention. Il s'agit d'une étape essentielle pour faire évoluer la perception de la santé au travail et ancrer cette question au quotidien.

Remettre à l'ordre du jour le droit d'expression sur le travail

Aujourd'hui les agentes et les agents ne peuvent pas peser sur les règles qui président à l'organisation du travail dominée par la gestion et par un encadrement qui gère et qui n'anime plus. Ces règles imposées d'en haut laissent peu de place à l'autonomie, les empêchent de faire correctement leur travail. Pour redonner du sens à leur travail, les agentes et les agents doivent se le réapproprier et peser sur la qualité et

l'organisation du travail ainsi que sur ses finalités, ses impacts sociaux. Sans l'intervention directe des intéressées, nous n'y parviendrons pas. Ce n'est qu'en agissant collectivement que nous pourrons retrouver un sentiment d'utilité sociale et être en cohérence avec nos valeurs professionnelles.

Cela passe par la reconnaissance d'un droit d'expression individuel, qui s'exerce dans un cadre collectif, sur son travail, son contenu et son organisation. Cette revendication n'est pas nouvelle mais elle semble se heurter à de nombreuses résistances

L'enjeu est pourtant de donner la possibilité aux agentes et aux agents d'un service de discuter, de partager sans la présence de la hiérarchie. En effet ce sont les mieux placé·es pour parler de leur travail, de ce qui ne fonctionne pas au quotidien, des difficultés concrètes rencontrées pour assurer un travail de qualité et qui a du sens pour eux et elles. Pour faire évoluer le travail, il faut pouvoir débattre de l'activité, des conflits qui portent sur la qualité du travail, par exemple.

L'expression directe des personnels peut devenir un moyen d'améliorer l'environnement, l'organisation et le contenu de leur travail, et surtout de leur donner les moyens d'agir et de prendre la main sur leur travail. C'est aussi un moyen d'introduire de la démocratie sur les lieux de travail.

Agir dans les instances et au quotidien

Solidaires Finances Publiques reconnaît l'importance cruciale des conseils médicaux comme dernières instances locales de défense individuelle des agents. C'est pourquoi nous nous engageons à investir ces espaces, notamment par le déploiement d'une formation dédiée. Les conseils médicaux jouent un rôle fondamental dans la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que dans la gestion des congés pour raison de santé.

Solidaires Finances Publiques se positionne en avant-garde, soulignant notre

détermination à maintenir et à renforcer notre expertise. Notre objectif est de garantir le plus haut niveau de défense pour les agents et agentes des Finances Publiques, s'assurant que leurs droits soient pleinement reconnus et préservés.

Si nous voulons véritablement agir sur les conditions de travail, nous renforcerons la formation des équipes syndicales sur cette question et ainsi compléterons la formation socle de 3 jours portant sur les nouvelles instances dispensée en 2023-2024.

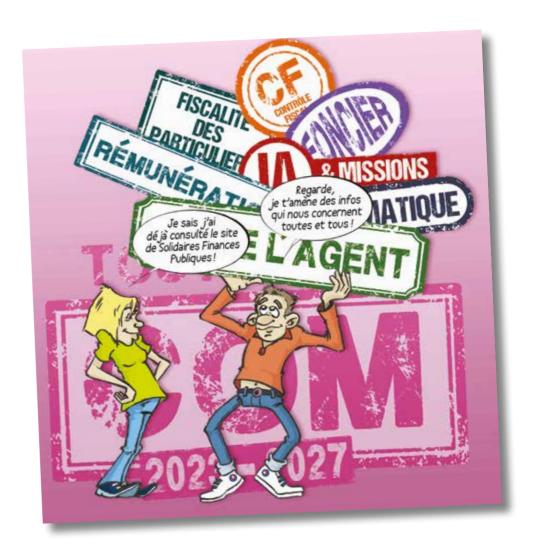
Ces modules complémentaires seront destinés à comprendre ce qui se joue au travail, les atteintes à la santé du fait du travail et de son organisation, comment utiliser le plus efficacement les leviers de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail comme le droit d'enquête, le droit d'alerte, le recours à l'expertise... et les conduire avec les personnels.

Si nous entendons faire de la formation spécialisée un lieu pour débattre des conditions réelles de réalisation du travail d'un service par exemple, exprimer les difficultés des personnels que les indicateurs ne mesurent pas, nous devons outiller l'ensemble du réseau militant pour transformer les situations de travail, rappeler aux responsables administratifs leurs obligations et responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail et exiger d'eux le respect du fonctionnement de l'instance.

Par ailleurs, nous devons nous assurer que chaque directeur et chaque directrice s'engage effectivement dans une démarche de prévention active incluant la mise à jour régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la présentation d'un plan de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT). Les risques professionnels sont une porte d'accès au travail réel des agents et une possibilité d'aller chercher l'administration sur le terrain de l'organisation du travail.

Notre capacité à influencer efficacement ces instances repose également sur l'exercice plein et entier de nos droits syndicaux. Ils sont indispensables pour le fonctionnement optimal de ces instances et pour nous permettre d'élaborer nos revendications en concertation étroite avec les agents. Le temps alloué à ces activités est donc un enjeu majeur. Nous observons qu'avec les nouvelles instances que sont les Comités Sociaux d'Administration, nous avons perdu certains avantages précédemment acquis. Il est impératif d'agir pour l'extension de nos droits syndicaux, afin de garantir une participation active et influente dans ces instances, et d'obtenir les moyens d'améliorer véritablement les conditions de travail et d'assurer la santé et la sécurité au travail pour tous.

C'est en agissant au quotidien avec les personnels, en utilisant avec eux les droits dont nous disposons (enquête, visite de site, droit d'alerte de la FS, droit d'alerte et de retrait des agents, expertise) que nous rendrons visibles les conséquences des réformes à la fois sur les personnels et la collectivité, les conflits de valeurs portant sur le travail et à mener des actions pour transformer les situations.



La défense individuelle pour le collectif

L'évaluation professionnelle est devenue au fil du temps la pièce maîtresse de la gestion des agentes et agents puisque cette dernière est centrale pour les promotions, la mobilité et, bientôt, pour la rémunération. A travers cet exercice, l'administration accroît l'individualisation et la mise en concurrence entre les agentes et agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, il faut inverser cette tendance et réaffirmer la prégnance et la primauté du collectif de travail. La stratégie de l'administration qui consiste à isoler les individus, à mettre en avant les seuls résultats obtenus sans forcement prendre en compte le contexte professionnel, ne peut servir le collectif. L'entretien individuel nie la réalité des missions qui s'inscrivent dans une chaîne collective de travail. Tout cela va à l'encontre des valeurs de la Fonction Publique. C'est pour cela que nous préconisons toujours, au

sein des services, une discussion collective sur l'organisation du travail en lieu et place d'un entretien individuel.

Perte de repères, mal-être des agentes et agents sont les résultantes de la taylorisation et de la massification du travail. C'est cette dérive qu'il faut combattre pour privilégier le collectif!

Solidaires Finances Publiques continuera en conséquence de dénoncer les principes managériaux qui ont pour objectif l'éclatement des collectifs de travail contre une fausse promesse de reconnaissance du mérite individuel qui ne profitera qu'à quelques élu-es et non à l'ensemble des collègues.

A contrario, Solidaires Finances Publiques revendique la reconnaissance collective de la conscience professionnelle des agent-es de la DGFiP, notamment via une revalorisation générale de leur rémunération, un déroulé de carrière et des mutations en lien avec

le seul statut.

Dans le cadre des HMI, des visites de services, dans nos tracts et prises de parole, notre position contre l'individualisation du travail, des carrières, de la rémunération, doit être martelée et toutes formes d'action collective, contre notamment l'entretien individuel, doivent être développées et discutées avec les collègues : droit d'expression sur l'organisation et le contenu du travail, intervention en CSA et FS à l'appui des collègues et de leur vécu, campagne de recours massif en CAPN contre le CREP....

Pour l'intérêt général et collectif, Solidaires Finances Publiques continuera de porter ses revendications : des carrières linéaires revalorisées pour tous les agent·es C, B et A, l'abandon du dispositif de l'évaluation individuelle, l'abandon de tous les dispositifs introduisant la notion de mérite dans les déroulements de carrière. Mais conscients des enjeux que l'évaluation professionnelle fait aujourd'hui peser sur la carrière des collègues avec le développement des postes au choix, l'augmentation de la place du mérite dans les promotions à travers les Lignes Directrices de Gestion ou encore dans la rémunération, nous continuerons d'accompagner et de défendre nationalement et localement les agent-es, et ce malgré toutes les limites et les désaccords que Solidaires Finances Publiques porte sur le dispositif.

Pour limiter les conséquences néfastes d'un acte de gestion subjectif, il est nécessaire que les CREP soient favorables et c'est pour permettre au mieux la préparation des collègues que nous revendiquons qu'il soit communiqué aux agentes et agents 8 jours avant l'entretien. C'est dans ce sens que nous organisons des permanences, c'est dans ce sens que nous faisons un Unité spécial. C'est dans ce sens qu'au niveau local, les militantes et militants aident et conseillent les collègues dans leur procédure de recours. C'est dans ce sens que nous les défendons en CAP.

Pour Solidaires Finances Publiques, les agent·es publics ont à cœur d'exercer leurs missions du mieux possible, mais l'état de délabrement des services entrave ceux et celles qui y travaillent. Pour Solidaires Finances Publiques, la reconnaissance de l'investissement et de la technicité des collègues, de leur conscience professionnelle, doit se faire collectivement et surtout dans le cadre d'une DGFiP disposant des moyens permettant d'assurer qualitativement, et au plus près de la population, nos missions de service public.

Face à une société soumise au libéralisme, à l'individualisme mais aussi aux évolutions de la DGFiP et de ses personnels, nous devons sans cesse renforcer et développer notre syndicalisme d'adhérentes et d'adhérents, de proximité, unitaire et combatif, dans un contexte de remise en cause de l'efficacité du syndicalisme.

Se développer et transmettre nos priorités pour ces prochaines années!

Même si notre taux de syndicalisation reste élevé, notre syndicat depuis quelques années est confronté à la baisse du nombre de ses adhérentes et adhérents mais aussi à des difficultés de renouvellement militant. Un certain nombre de nos sections sont en difficulté. Faire ces constats et essayer de trouver des solutions sont indispensables pour maintenir, renforcer notre outil syndical.

SE DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER

Au regard des dernières élections professionnelles et de notre taux d'adhésion, la DGFiP reste une administration où le syndicalisme, le nôtre en particulier, est reconnu par les personnels. Notre administration fait encore et toujours figure d'exception.

Mais plusieurs éléments doivent nous alerter : le recul du taux de participation aux élections professionnelles en particulier chez les agentes et agents de catégorie C et la baisse depuis plusieurs années du nombre de nos adhérentes et adhérents malgré chaque année de très nombreuses nouvelles adhésions.

Les raisons de cette situation sont multiples : baisse des effectifs, individualisme, questionnement sur l'utilité du syndicalisme, réduction du champ de compétences des CAP, explosion des collectifs de travail avec en particulier le développement du télétravail, mais aussi certaines difficultés militantes pour maintenir un syndicalisme de proximité avec notamment un réseau de correspondantes et correspondants sur l'ensemble de nos services et sites.

Ce repli de notre syndicalisme peut peser sur notre force d'intervention, au niveau local et national, et plus globalement sur notre représentativité dans la Fonction publique d'État.

Nous devons donc agir pour que cesse cette baisse tendancielle du nombre de nos adhérentes et adhérents. Une des premières réponses réside dans la réaffirmation au quotidien de ce que nous sommes : un syndicat force de propositions, vertical, de proximité, de solidarité, indépendant et combatif.

Il nous faut contrer les stratégies d'isolement, de fatalisme, de résignation voire d'acceptations générées par l'administration et les politiques publiques, en un mot redonner sens au collectif et à la solidarité. Pour cela, les tournées de services, les HMI en particulier thématiques, les permanences syndicales sont essentielles. Faire participer, réfléchir les agentes et agents sur leur quotidien doit être également un de nos objectifs : organiser pour cela des temps de discussions conviviaux peut être une piste.

Se développer veut évidemment dire syndiquer les agentes et agents. Pour cela, notre présence dans toutes les écoles est fondamentale, ainsi que la liaison avec les sections d'affectation qui doivent être informées de l'arrivée des nouvelles et nouveaux adhérents.

Afin de « fidéliser » les nouvelles et nouveaux, le contact est essentiel : organiser au plan local, en lien avec les conseillers régionaux et/ou les référentes et référents du Bureau National, des réunions des nouvelles et nouveaux adhérents pourrait faciliter ce contact. Dans le même objectif, un webinaire national annuel pour leur présenter le syndicat sera mis en place.

Pour nous développer, nous devons être offensifs tout au long de l'année sur l'adhésion. Pour aider les sections, du matériel sera envoyé régulièrement en montrant l'utilité de notre syndicalisme au quotidien pour les agentes et agents, que ce soit sur la défense individuelle, les conditions de travail, les missions ou l'organisation du travail.

Nous développerons également une campagne sur ce que serait la DGFiP sans les organisations syndicales, et en particulier sans Solidaires Finances Publiques, pour montrer notre utilité à toutes et tous. Nous mettrons également en place une formation syndicale ouverte aux non-adhérents pour faire connaître notre syndicat professionnel de transformation sociale.

Afin de nous développer auprès de toutes les générations de la DGFiP, notre présence sur les réseaux sociaux, les vidéos seront renforcées et une application Solidaires Finances Publiques pour smartphones sera développée. Nous mettrons plus en avant les « avantages » d'être adhérent : accès à l'ensemble des informations, à « Prête-moi ton concours », au Guide pratique de l'agente...





Face

aux difficultés que connais-

sent les sections, la mutualisation entre elles est essentielle. Notre site national et les sites locaux sont une aide précieuse pour cela, ainsi que les rencontres nationales des sections.

L'aide aux sections en difficulté est une priorité pour maintenir partout une forte présence de Solidaires Finances Publiques. C'est pourquoi, un pôle développement syndical et aide aux sections en difficultés sera mis en place au bureau national.

L'accompagnement des sections se fait à tous les niveaux : le rôle des conseillers régionaux est primordial pour cela, en lien avec les référentes et référents du Bureau national.

Les militantes et militants de Solidaires Finances Publiques subissent ici ou là de fortes pressions de leur hiérarchie mais aussi des collègues quand ils militent. Nous devons donc très rapidement réfléchir à un « statut » du militant et à développer certaines pratiques afin que nous puissions militer sans aucune entrave.

Un nombre certain de nos adhérentes et adhérents vont partir à la retraite. Un des enjeux aussi pour nous est de les convaincre de la nécessité de rester adhérent au syndicat via le Comité de Liaison des Retraités (CLR). En effet, les retraités de la DGFiP doivent pouvoir, forts de leur passé et de leur expérience, contribuer à la réflexion et aux actions du syndicat pour agir pour l'amélioration des conditions de vie des retraités. En lien avec le CLR, nous proposerons un matériel spécifique sur cette nécessité.



TRANSMETTRE

Nous sommes et resterons un syndicat d'adhérent-es mais force est de constater que les départs massifs à la retraite ces prochaines années vont impacter notre réseau militant, sans oublier la lassitude, la fatigue de certaines et certains de nos militant-es qui animent seul-es leur section et qui aimeraient passer le relais mais sans personne pour le prendre. Pour notre avenir, la question du renouvellement militant, de la transmission est cruciale car malheureusement les militantes et militants ne poussent pas dans les arbres. A nous donc d'agir pour donner envie et confiance!

Il n'y a pas d'homme ou de femme providentielle, le militantisme c'est avant tout un collectif. Trop de choses semblent peser sur un seul individu : animation de la section, animation des instances... et cela n'est plus tenable. Outre que cela épuise, cela donne une très mauvaise « image » du militantisme. Le développement du co-secrétariat a permis d'atténuer cela mais

encore trop de sections se reposent sur un seul individu. Même dans une petite direction, nous avons plusieurs élu-es dans les instances, cette équipe d'élu-es est une première base pour la mise en place d'une organisation collective.

Pour transmettre dans les meilleurs conditions, il faut donner confiance. Pour cela, s'habituer à faire les HMI, les tournées de services, animer les instances, les réunions de bureaux, les intersyndicales à plusieurs voix. Ne pas attendre que les adhérentes ou les plus jeunes militantes et militants viennent à nous, mais leur proposer des choses et ainsi leur donner envie et confiance.

La transmission n'est pas une chose simple mais elle est essentielle. Donner confiance, c'est aussi se convaincre que, même si les nouvelles et nouveaux ne font pas pareil voire autrement, ce n'est pas un problème. L'essentiel, c'est de rester ce que nous sommes.

LA FORMATION AUCOEUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT ET DE LA TRANSMISSION

La formation de nos adhérentes et adhérents, correspondants, militants est un enjeu central pour notre développement, pour l'appropriation de nos pratiques militantes, revendications mais aussi de notre histoire, de nos valeurs et de notre projet de société.

C'est pour cela qu'elle sera renforcée et développée ces prochaines années. Cela aura un coût pour notre organisation mais c'est un investissement nécessaire pour l'avenir. C'est dans ce sens que des nouveaux modules et thématiques seront proposés afin de répondre au mieux aux besoins de notre réseau.

C'est dans ce sens que nous renforcerons

notre réseau de formateurs et formatrices avec les Conseillers Syndicaux Régionaux, les Conseillers Syndicaux Techniques mais aussi avec nos « jeunes » retraités qui seront essentiels pour transmettre.

C'est dans ce sens que nous privilégierons les formations au niveau régional permettant ainsi à plus de camarades d'y participer et d'échanger entre eux.

C'est dans ce sens également que nous développerons les fiches Mili thématiques, que nous mettrons en place une Lettre mensuelle Formation Spécialisée, que nous réactualiserons le Guide de la militante et du militant et celui de la correspondante et du correspondant.

Le développement et le renforcement de notre formation interne sont cruciaux, tout comme la formation interprofessionnelle qui permet entre autres des échanges précieux entre les équipes militantes de différents secteurs. Pour Solidaires Finances Publiques, elles sont donc complémentaires pour pouvoir être bien solides sur nos deux jambes. Ainsi, Solidaires Finances Publiques participera tant au niveau national que local aux commissions formations, aux viviers de formateurs et formatrices. Les rencontres d'été de notre Union interprofessionnelle sont aussi un moment important de formation, c'est pour cela que nous solliciterons nos adhérentes et adhérents pour y participer.

Les prochaines années mettront à l'épreuve notre syndicalisme. Nous allons devoir naviguer entre rêve et réalité, entre enthousiasme et déception. Nous allons devoir répondre aux peurs par nos valeurs. Nous allons devoir constamment agir pour que nos aspirations deviennent effectives.

La marche peut nous sembler haute mais notre volonté est et restera intacte pour transformer la société, pour imposer plus de justice sociale, fiscale et environnementale.Pour cela, nous n'aurons de cesse d'innover et d'oser. Et comme Louise Michel : ne nous demandons pas si une chose est possible, mais si elle est utile, alors nous réussirons à l'accomplir!

DOSSIER REVENDICATIF...

Les transformations sociétales, sociales, environnementales, ont des conséquences directes pour notre administration et pour ses personnels. Solidaires Finances Publiques s'empare des sujets que l'idéologie d'Emmanuel Macron méconnaît ou tente d'imposer dans la Fonction Publique et à l'ensemble des agentes et agents de la DGFiP.

Les commissions du Congrès 2024 approfondissent des thématiques abordées, en partie, lors d'ateliers à Biarritz il y a deux ans. Elles visent à faire avancer notre revendicatif sur des sujets à l'actualité prégnante, pour lesquels notre organisation syndicale a une voix à porter, à la fois dans le débat public et dans les instances de dialogue social.

Ainsi nous aborderons les questions de la contractualisation et de ses effets directement induits par la loi de la transformation publique de 2019 (commission 1). Avec une question récurrente, comment parvenir à défendre l'ensemble des personnels de la DGFiP ? Comment, aussi, défendre les missions face à l'ar-

rivée massive, sans concertation, des outils numériques et d'intelligence artificielle (commission 2) ? Ces changements dans les chaînes et les méthodes de travail requièrent des agents des compétences techniques de plus en plus marquées. Or, la reconnaissance des agents, a travers leur pouvoir d'achat, ne cesse de dégringoler. Pendant que se profile la menace de la rémunération au mérite, les points d'indice et d'ACF continuent de n'être jamais, ou très insuffisamment, revalorisés (commission 3). La 4ème commission s'interrogera sur le rôle que pourrait tenir la fiscalité et la DGFiP sur les questions environnementales. Toutes finaliseront des résolutions revendicatives. Elles serviront de base aux expressions de notre syndicat pour les années à venir. Ce sont ces projets de résolution qui sont amendables.

Notre revendicatif évolue certes, mais il garde ses lignes directrices : la défense individuelle et collective des personnels, la lutte contre la destruction de notre statut, de nos carrières, de nos missions.

Pré-résolution de la commission n° 1... _

Recrutements contractuels à la DGFiP, quelles revendications, quelle stratégie syndicale?

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a largement étendu la possibilité offerte à l'administration de recruter des agents contractuels de toutes catégories pour occuper des emplois permanents. Elle constitue une rupture historique et politique par rapport aux principes qui ont prévalu depuis l'instauration du statut général des fonctionnaires de 1946. Les recrutements contractuels ont toujours existé dans la fonction publique. Toutefois dans la fonction publique d'État, ils demeuraient résiduels, répondant tantôt à des besoins très spécifiques, tantôt à la volonté de garantir l'accès à la fonction publique à certaines catégories de personnes, tantôt à limiter les effets de l'inconséquence de l'administration dans la gestion prévisionnelle des emplois. Le recours au contrat restait l'exception et constituait surtout une modalité distincte d'accès à l'emploi public, la majorité des contractuels ayant vocation, à moyen terme, à intégrer la fonction publique.

La loi de transformation de la fonction publique répond, pour sa part, à l'ambition idéologique de mettre fin au statut général de la fonction publique, préalable au démantèlement complet du service public tel qu'on le connaît en France. Le Gouvernement a préféré à l'annonce d'une disparation brutale du statut probablement vouée à l'échec, une loi qui vise à concurrencer l'emploi statutaire par l'augmentation de l'emploi contractuel conduisant d'abord à l'affaiblissement du statut puis, à terme, à son extinction.

Cette méthode n'est pas nouvelle. Elle a été utilisée avec succès à la Poste, à France Télécom et aujourd'hui à la SNCF. A chaque fois le scénario est identique : ouverture d'une voie de recrutement concurrente au concours, avec dualisme des statuts de fonctionnaire et d'agent contractuel, fin du recrutement par concours avec sub-

sistance de statuts concurrents, fin du statut de fonctionnaire et dégradation généralisée des droits, garanties et conditions de travail des agents, remise en cause des missions de service public.

LA CONTRACTUALISATION À LA DGFIP : UN DANGER POUR LE STA-TUT ET UNE SOURCE D'INÉGALITÉS POUR LES PERSONNELS

Vers le passage à une fonction publique d'emplois : le recrutement des contractuels aujourd'hui

Le recrutement contractuel traduit le passage d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emplois. L'emploi public et les missions exercées sont banalisés. Le recours au contrat facilite les allers-retours public/privé à tous les niveaux et nie le principe d'exclusivité de la carrière du fonctionnaire au service du public et de l'intérêt général. Le statut général de la fonction publique permet de garantir l'égalité de traitement des citoyens et la neutralité du service public et offre des garanties permettant aux fonctionnaires de se prémunir des pressions managériales, politiques et financières.

D'abord au niveau du recrutement, par le concours en assurant un égal accès aux emplois publics, indépendamment des convictions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales des candidats. À l'inverse, le recrutement contractuel rend illusoire le respect du principe d'égalité. Le recrutement de la fonction publique territoriale est l'exemple caricatural des dérives du recrutement contractuel. Le principe du libre choix du candidat conduit à un népotisme local et à une politisation de fonctions qui demeurent purement

administratives. Elle rend possible un clientélisme. C'est l'avènement le plus arbitraire du « choix des recruteurs ».

Dans l'exercice des fonctions ensuite. En effet, même si elle est aujourd'hui attaquée, l'évolution de la carrière à l'ancienneté protège le fonctionnaire de l'éventuel arbitraire du chef de service. Il n'existe aucun principe équivalent pour les contractuels qui restent tributaires du chef de service s'agissant du renouvellement éventuel du contrat. La hiérarchie est susceptible d'exercer une emprise sur la « carrière de l'agent contractuel » et donc une pression sur celui-ci.

L'emploi contractuel est précaire et essentiellement féminisé (67,66 % hors Berkani). Aujourd'hui, la grande majorité des contrats conclus le sont pour une période de 1 à 3 ans renouvelables une fois, ensuite viennent les contrats de 6 mois à 1 an puis des contrats de très courte durée pour répondre à des besoins ponctuels. Ces recrutements se font sur la base d'appels à candidature et en principe pour des postes restés vacants à l'issue des mouvements de fonctionnaires. Ceci n'est pas toujours respecté, loin de là. Les personnels contractuels dont le recrutement répond à une logique de poste n'ont pas vocation à ce stade à dérouler une carrière à la DGFiP mais à remplir une mission particulière. Ainsi, si ce poste est supprimé, ils peuvent être licenciés purement et simplement.

Par ailleurs, au moment des entretiens « d'embauche », il est patent que la subjectivité entre en ligne de compte, c'est à qui saura mieux se vendre pour gagner plus dans certains types d'emploi. Enfin, quelle sera la neutralité de l'agent contractuel face à un ordre ou un objectif à atteindre qui pourrait remettre en cause son renouvellement de contrat ? Primeront l'intérêt général et le service public ou son emploi ?

Des droits et garanties pour partie identiques à ceux des fonctionnaires

A la DGFiP, de nombreux contrats cohabitent, multipliant les spécificités et les droits différents. Ainsi, en fonction du type de contrat, les personnels ont ou n'ont pas droit aux horaires variables, aux récupérations, avec des droits à congés différents en fonction du temps de travail prévu au contrat. De même, les droits à congé de maladie ne sont ouverts qu'à compter d'un certain délai en fonction de la durée du contrat. Leurs droits à bénéficier de l'action sociale, de la protection sociale complémentaire sont également liés au type de contrat.

Les contractuels font l'objet d'un entretien professionnel pour les contrats à partir de 3 ans, selon les mêmes modalités que les fonctionnaires donc avec les mêmes effets pervers, à ceci près que cette évaluation pèsera comme une épée de Damoclès au moment du renouvellement du contrat ou pour négocier une augmentation de leur rémunération.

Enfin, les contractuels n'ont pas à ce stade vocation à dérouler une carrière au sein de la DGFiP; ainsi leur seule perspective pour l'intégrer définitivement reste l'accès aux concours externes bien entendu mais aussi internes pour celles et ceux qui remplissent les conditions.

Une formation au rabais des contractuels

Aujourd'hui, les contractuels ne bénéficient que d'une formation initiale au rabais, bien loin de ce qui est nécessaire pour assurer les missions de service public de la DGFiP. Elle est prévue sur 4,5 jours. Elle se déroule en 3 étapes : un parcours généraliste, une offre distancielle permettant une initiation au métier pour les agents contractuels recrutés sur les missions de la gestion fiscale

des professionnels, de la gestion fiscale des particuliers et du secteur public local et un parcours d'approfondissement, notamment sur les gestes métiers, dans chacune des trois spécialités. Force est de constater que les formations ne sont pas dispensées dès l'arrivée des personnels, parfois plus d'un an après, et que des blocages hiérarchiques existent pour nécessité de service. En effet, les deux dernières phases de formation ne sont pas obligatoires, contrairement à la première. Les nouveaux arrivants sont donc souvent en difficulté à leur prise de poste.

La véritable formation des agents incombe alors aux collègues du service, déjà submergés, sans cadre ni moyen ni temps dédiés. La rotation de contrats courts, les démissions impliquent à nouveau de former les nouveaux arrivants, au détriment de l'exercice des missions de service public. Le retard s'accumule, les conditions de travail de l'ensemble des personnels se dégradent.

La rémunération statutaire et l'évolution indiciaire à l'ancienneté garantissent une égalité à l'opposé des modalités actuelles de rémunération des contractuels.

Les modalités de rémunération des contractuels participent du mouvement général d'individualisation des rémunérations des agents publics.

Aujourd'hui, la rémunération des contractuels est assise sur une base indiciaire. Elle évolue ainsi au gré des revalorisations du point d'indice. Il existe cependant des différences de rémunération entre fonctionnaires et contractuels mais aussi entre contractuels s'agissant en particulier de l'indemnitaire, y compris pour les primes liées aux fonctions

Dois- je vous rappeler les droits et garanties des agents Monsieur le directeur?

exercées auxquelles les contractuels n'ont pas droit. Lors du recrutement et pour compenser ce « manque à gagner », l'administration recrute en milieu de grille pour les catégories B et A; par contre on constate que les C sont recrutés en bas de grille! Les contractuels de catégorie A peuvent négocier leur rémunération lors de leur recrutement selon une fourchette mise à disposition des recruteurs, tout comme l'ensemble des catégories de contractuels de la sphère informatique. La circulaire Borne est venue largement augmenter ces fourchettes pour attirer les profils dont ne disposerait pas l'administration.

Enfin, la réévaluation de la rémunération des contractuels n'est possible qu'au bout de 3 ans donc lors du renouvellement des contrats. L'augmentation n'est pas systématiquement accordée. Par ailleurs, l'augmentation est encadrée et plafonnée et tient compte des éventuelles augmentations déjà obtenues en lien avec la revalorisation du point d'indice.

MOTION REVENDICATIVE

Face à l'enjeu de la contractualisation, quelle stratégie et quelles revendications ?

Un objectif cible : mettre fin au dualisme statutaire

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement au statut général de la Fonction Publique. C'est ainsi que Solidaires Finances Publiques rappelle la nécessité d'abroger la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Solidaires Finances Publiques lutte contre le principe du recrutement contractuel et contre la différenciation des statuts. Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable de mettre fin au recrutement par la voie du contrat qui porte atteinte au statut de la Fonction publique et introduit de l'emploi précaire au sein de notre administration. Cette lutte s'inscrit à la fois dans la défense des missions de service public, des emplois de fonctionnaires, des conditions de travail de l'ensemble des agentes et des agents.

Pour y parvenir, il est indispensable de syndiquer et défendre les personnels recrutés sous contrat que ce soit en Commission Consultative Paritaire ou en dehors. Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il s'attachera à accompagner et défendre les droits des personnels contractuels au même titre qu'il le fait pour l'ensemble des agentes et des agents de la DGFiP entrant dans son champ de syndicalisation.

Mettre fin au dualisme statutaire doit être un objectif porté par l'ensemble des agentes et agents de la DGFiP. Dans le but de renforcer les collectifs et d'en finir avec la précarité, Solidaires Finances Publiques plaidera en faveur de l'intégration de ces personnels au statut. Il réaffirme en ce sens la place et le rôle prépondérant du concours pour parvenir à la titularisation.

Solidaires Finances Publiques lutte contre la précarité, c'est pourquoi il propose l'intégration des contractuels par concours internes et externes ce qui est déjà possible aujourd'hui.

Toutefois, pour faciliter l'accès au statut et à la titularisation, Solidaires Finances Publiques propose la création d'un examen professionnel ou un concours réservé. Cette modalité d'accès pourrait être établie sur le modèle des concours réservés qui ont déjà existé par le passé à la DGFiP, avec la loi Sauvadet qui a permis la titularisation de collègues sous contrat « Berkani » ou bien avant, dans les années 80 pour la titularisation d'agents, notamment dans les anciennes conservations des hypothèques. Il faudrait en définir les contours et modalités d'accès. Après réussite à cet examen ou concours réservé, resterait ensuite à définir les modalités de formation et de mobilité. Ce concours devrait exister par catégorie et être de niveau national, c'est-à-dire le même sur l'ensemble du territoire avec une possibilité d'intégration en local dès lors qu'aucun autre titulaire ne serait en attente sur le département.

La loi impose aux administrations de faire la démonstration du caractère infructueux du **recrutement** de fonctionnaires sur les postes qu'elle propose en accès via un contrat. Solidaires Finances Publiques veillera au respect de ce principe afin qu'aucun collègue ne soit lésé et exigera toute la transparence à ce sujet en portant l'institutionnalisation obligatoire de ce sujet dans les CSA.

Dans l'attente de parvenir à la fin du dualisme statutaire, notre revendication cible, il est nécessaire de porter des revendications tendant à renforcer les collectifs de travail en évitant d'opposer les unes, les uns aux autres car seule l'unité pourra permettre des victoires collectives.

Des revendications transitoires : droits et garanties des contractuels

Pour Solidaires Finances Publiques, il est nécessaire de porter des revendications vers un alignement des droits et garanties.

La formation des contractuels doit ainsi être renforcée. Elle doit leur permettre d'appréhender les chaînes de travail et leur mission de service public pour ne pas rester sur une vision parcellaire induite par la nature de leur recrutement. Cette formation doit se faire suivant un parcours spécifique avec des modules adaptés. Elle devrait également leur permettre de connaître leurs droits, notamment celui à être défendus y compris en Commission Consultative Paritaire. D'ores et déjà, la formation existante doit pouvoir être mise en œuvre et Solidaires Finances Publiques y veillera.

Pour **Solidaires Finances** Publiques, la formation des contractuels doit, comme pour l'ensemble des personnels de la DG-FiP, pouvoir se faire en cours de contrat comme en cours de carrière, sans frein ni barrage de la part de la hiérarchie et elle doit leur permettre d'exercer leur mission. Ainsi, Solidaires Finances Publiques porte l'égal accès aux formations métiers qui doivent se faire sur la base des mêmes modules et selon les mêmes modalités. Dans ce domaine, les mêmes problématiques touchent les contractuels et les fonctionnaires, par conséquent les mêmes revendications s'imposent.

Dans l'attente de la fin du recours à la contractualisation et de l'intégration des contractuels dans les corps de fonctionnaires, Solidaires Finances Publiques revendique l'égale rémunération des agentes et des agents exerçant la même mission dans un même service, quel que soit leur statut.

Pour y parvenir, dans un premier temps, il s'agirait de revoir les indices de recrutements des contractuels en commençant par rétablir l'égalité de traitement entre les recrutements de niveau C qui se font en bas de grille et ceux des autres catégories qui se font en milieu de grille afin de compenser l'absence de prime.

Le recrutement de niveau C pourrait donc se faire a minima au milieu de grille. Les indices de recrutements devraient également être revus en fonction des refontes des grilles des fonctionnaires et vice versa.

La revalorisation de la rémunération est possible uniquement pour les contrats de 3 ans en fonction de critères subjectifs et est discutée lors de l'entretien professionnel. **Pour** Solidaires Finances Publiques, la revalorisation de la rémunération doit se faire de manière automatique sur le modèle de l'avancement d'échelon.

Solidaires Finances Publiques refuse également pour elles et eux, toute forme de rémunération au mérite ou de part variable dans la rémunération.

Pour Solidaires Finances Publiques, les contractuels doivent avoir droit à rémunération dès le 1er jour d'arrêt maladie.

Des moyens militants pour défendre et faire agir les contractuels

La recherche de l'unité revendicative doit être privilégiée car c'est à la fois une exigence de justice mais aussi d'efficacité. Justice, car il est inacceptable de laisser s'installer des différences de situation, en termes de droits, rémunération, entre collègues exerçant les mêmes missions. Efficacité, car il sera toujours plus facile d'améliorer les droits et garanties de toutes et tous en mobilisant l'ensemble des personnels pour atteindre des objectifs communs.

Parce que les agentes et agents contractuels disposent des mêmes droits syndicaux que les fonctionnaires, il est indispensable qu'ils et elles intègrent les équipes militantes.

Afin d'accompagner et de défendre les contractuels, il est nécessaire d'informer, former et armer nos militantes et militants.

Ainsi, Solidaires Finances Publiques s'engage à mettre en place des rubriques dédiées dans le Guide pratique de l'Agent accessible sur son site national.

De même, une brochure à destination des contractuels entrant à la DGFiP sera mise à disposition de ces personnels au moment de leur accueil dans le but de les informer sur leurs droits et de présenter nos revendications.

La défense de ces personnels conduit les militants à aborder de nouveaux exercices comme l'accompagnement lors de la négociation d'une revalorisation de la rémunération, lors d'un entretien ou de la procédure de licenciement, etc.

Ainsi, Solidaires Finances Publiques se mettra en capacité de former son réseau militant sur l'ensemble de ces sujets.

L'information des militants est un préalable obligatoire à la mise en œuvre de toute défense, ainsi via la rubrique « contractuels » de son site national, Solidaires Finances Publiques s'engage à mettre à disposition toute la documentation dont il dispose et nécessaire au réseau ainsi que des fiches militantes thématiques.



Pré-Résolution de la Commission n°2...

Les conséquences du développement accru de la dématérialisation et de l'Intelligence artificielle (IA) sur nos missions et conditions de travail

Cette commission revendicative s'inscrit dans la suite logique de la commission « Le tout numérique questionne sur le devenir des missions de la DGFiP et sur notre communauté de destin » du congrès d'Aix-les-Bains et des travaux prospectifs issus du dernier congrès de Biarritz où nous dénoncions déjà les impacts liés à la politique du tout numérique de la DGFiP.



Depuis plusieurs années, nous assistons à une volonté affirmée et assumée de la Direction générale des Finances publiques de pousser nos usagers vers un accueil numérique et dématérialisé. Essor des centres de contacts, focus et développement du portail internet fiscal, développement des procédures automatisées et de

l'IA, restriction et diminu-

tion du nombre de structures DGFiP, ceci en corrélation avec une baisse drastique des plages d'accueil pour le public.

Il apparaît clairement dans le Cadre d'Objectifs et de Moyens (2023-2027) que la DGFiP persiste et signe dans sa volonté stratégique d'utiliser à marche forcée les outils numériques et de généraliser l'Intelligence Artificielle dans toutes les strates de nos missions.

CONSTAT ET ÉTAT DES LIEUX : NUMÉRIQUE PARTOUT, SERVICE PUBLIC EN DANGER !

DES CONTRIBUABLES SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DE LA DÉMATÉRIA-LISATION ET DES IA

1 La fracture numérique :

La dématérialisation des procédures administratives contribue à accroître le fossé entre les personnes qui n'ont pas accès aux outils numériques (moyens matériels, compétences, zones blanches) et « les autres ». Le dernier rapport du Défenseur des Droits dénonce que 35 % de la population rencontrent encore des difficultés pour utiliser les outils numériques.

2 La perte de proximité:

La politique de restructuration de la DGFiP (NRP, réduction des plages de réception du public et du maillage territorial), combinée au tout numérique, a conduit à une perte de contact et de proximité entre les usagers et les agents publics.

La contrainte de recourir aux démarches en ligne ou téléphoniques fragilise une part importante de la population qui parfois peut amener certaines personnes à abandonner leur demande en ligne face à la complexité des procédures et qui renoncent ainsi à faire valoir leurs droits. 3 L'exclusion du service public: Ces choix politiques ont pour conséquences d'exclure et d'accentuer les inégalités d'une partie de la population comme par exemple, les personnes âgées, celles en situation de handicap, une partie des jeunes et des personnes étrangères.

4 Le transfert du travail:

L'administration déporte de plus en plus une partie de ses propres missions de service public vers les particuliers et les professionnels. Ainsi de nombreuses tâches de saisies auparavant exécutées par les collègues des services sont aujourd'hui faites par les contribuables/usagers eux-mêmes, les professionnels ou leurs comptables, les associations (accompagnement des usagers aux démarches). Ce transfert de charges est déplorable et entraîne de nouvelles tâches et de nombreuses interrogations des utilisateurs qui sollicitent les collègues des services concernés. Démonstration a été faite en 2023 avec le déroulement chaotique de la campagne GMBI.

5 Les risques de discrimination d'une certaine catégorie de la population à cause de l'utilisation de technologies d'IA sources de biais :

L'IA auto-apprenante fonctionne grâce à un apprentissage automatisé fondé sur des algorithmes programmés par des humains alimentés par différentes sources de données (internet, réseaux sociaux, base de données, documents bureautiques...). Plusieurs types de biais discriminants peuvent être introduits dans les systèmes d'IA de ce type lors des processus d'apprentissage. Son utilisation dans le secteur privé et/ou public doit se conformer au règlement général sur la protection des données (RGPD), et ne doit pas se faire au détriment du droit à l'égalité de traitement, et du respect de la vie privée de la population.

UNE ÉVOLUTION NÉFASTE SUR NOS MISSIONS

Pour Solidaires Finances Publiques, la transformation numérique se concrétise par une dématérialisation croissante et une industrialisation des tâches qui entraîne peu à peu une réduction d'autonomie et de technicité des agents et des agentes ayant pour conséquence la casse des chaînes de travail et une perte de sens du travail.

Quant au développement de l'IA comme outil de simplification des tâches. Solidaires Finances Publiques ne partage pas cette vision idyllique et dénonce ses impacts néfastes sur l'exercice des missions et des conditions de travail des agentes et agents. Cela se traduit par des travaux chronophages souvent liés à la correction des erreurs de l'IA, une perte de temps, une perte du sens même de leur travail, des surcharges de tâches. Les agents ont l'impression de ne plus pouvoir bien accomplir leurs missions, d'être dépossédés de leur outil de travail et par conséquence de leur utilité.

Au travers de l'introduction de l'IA dans les chaînes de travail et/ou de décision, la DGFiP ne remplit plus correctement certaines missions, par exemple :

- La mise en place du foncier innovant entraîne chez les géomètres une réduction importante des missions topographiques avec pour conséquence directe une dégradation de la qualité du plan cadastral. L'IA ne peut pas se substituer à l'expertise du géomètre.
- Dans les services de programmation de contrôle fiscal, les listes « data-mining » sont traitées prioritairement, au détriment de la programmation d'initiative en recul dans certaines directions avec pour conséquences une perte d'autonomie et de sens au travail. La centralisation de cette programmation par lA entraîne une dépossession de la connaissance du tissu fiscal local.
- Dans la sphère des particuliers, un « chatbot » a été dé-

- ployé dans le but d'analyser et de répondre aux questions les plus simples des contribuables. Mais tout agent des Finances publiques sait qu'il n'existe pas de question simple, ce qui fait de cet outil un gadget au service de l'image que souhaite imposer la DGFiP.
- Dans la sphère gestion publique, le Traitement d'Analyse Auto Prédictive (TAAP) vise à indiquer automatiquement aux collègues quelles dépenses contrôler. L'objectif de la DG-FiP, à savoir de réduire le délai global de paiement de l'État, se fait au détriment de la qualité et du nombre de contrôles des dépenses. En corollaire, on observe une augmentation inquiétante du nombre d'anomalies pour la maîtrise des dépenses publiques. Pour certains points particuliers, comme le paiement à l'étranger, l'intervention humaine reste nécessaire.

Face à la volonté affichée de la DGFiP de développer la dématérialisation et l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le cadre de nos missions, Solidaires Finances Publiques poursuivra son rôle d'information envers les citoyens sur les risques de ces outils qui ne sont pas toujours synonymes de progrès social.

Solidaires Finances Publiques doit continuer à se battre contre le tout numérique prôné par notre administration afin de lutter contre les inégalités liées notamment à la fracture numérique. Pour cela, Solidaires Finances Publiques agira à tous les niveaux pour défendre les conditions de travail des personnels de la DGFiP afin de redonner du sens à nos missions, et de permettre aux agents et agentes de se réapproprier leur travail.

MOTION REVENDICATIVE

Agir c'est combattre! Un numérique au service de l'Humain

S'ADAPTER AUX BESOINS DES CONTRIBUABLES ET COMBATTRE LE TOUT NUMÉRIOUE

1- Garder une DGFiP proche et respectueuse de ses obligations vis-à-vis de ses usagers

Solidaires Finances Publiques réaffirme que le passage aux démarches en ligne ne doit pas se substituer à l'accueil physique, téléphonique et au support papier. Il est indispensable d'accompagner les usagers en maintenant l'accès physique à des accueils au sein des services des Finances Publiques, assurés par des fonctionnaires correctement formés aux missions permettant de délivrer les réponses à leurs interrogations. Cela doit passer par une réelle volonté politique de réaménagement du territoire, avec des services publics de plein exercice.

2 - Associer davantage les utilisateurs et les agents

Si on veut que les applications informatiques répondent le mieux possible aux attentes et aux besoins des agents et agentes et/ou des usagers, il est capital d'associer les futurs utilisateurs de l'ensemble de la chaîne de travail ou de la mission pendant la phase de conception et les représentants des personnels le plus en amont possible. L'idée étant de pouvoir faire remonter un maximum d'informations afin que l'application soit conçue dans l'intérêt des personnels et/ou des usagers.

De la même manière, les agents et leurs représentants doivent avoir accès à l'ensemble des documents se rapportant au cycle de vie des projets numériques (cahier des charges, bilans, analyses d'impacts, comptes-rendus des comités, etc).

A ce titre, Solidaires Finances Publiques exige d'avoir les comptes-rendus des instances initiées par l'administration, comme les comités d'utilisateurs ou les comités locaux d'usagers.

DES MOYENS ADAPTÉS AUX ENJEUX

Solidaires Finances Publiques réaffirme la nécessité, pour la DGFiP, de garder la maîtrise en interne de son informatique. Solidaires Finances Publiques revendique des moyens humains et budgétaires à la hauteur des enjeux pour une informatique de qualité au service des agents et des usagers.

Solidaires Finances Publiques exige une politique ambitieuse de ré-internalisation des projets numériques à la DGFiP en investissant et en développant les compétences internes. Les personnels doivent pouvoir bénéficier de formations de qualité, adaptées aux enjeux des nouvelles technologies. Les lieux et les coûts (déplacement, hébergement, etc) liés à une formation ne doivent plus être opposés aux collègues qui souhaitent se former et être libérés du temps nécessaire pour

suivre ces formations.

Dans cette optique de renforcement des compétences internes, Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la mise en place d'un nouveau parcours de recrutement, niveau ingénieur, qui permettrait d'éviter de recourir systématiquement à des prestataires externes ou contractuels. En parallèle, il serait indispensable, pour nos collègues, de mettre en place un véritable parcours de formations diplômantes de niveau ingénieur. Ce module de formation donnerait à nos collègues de la sphère informatique une nouvelle perspective d'évolution de carrière.

Solidaires Finances Publiques exige que l'administration s'engage sur une politique attractive de recrutements de formateurs dans les ENFiP afin de répondre aux besoins et aux volumes de personnels à former.

Nous devons exiger de l'administration qu'elle se dote de moyens réels d'un possible retour arrière en cas de dysfonctionnements majeurs applicatifs ou techniques d'un projet informatique. Elle doit prévoir un véritable plan de secours et de reprise d'activité en cas de problème grave et persistant.

Solidaires Finances Publiques revendique l'utilisation prioritaire et systématique des logiciels libres sur les postes de travail des agents et dans les projets informatiques : une solution écologique, transparente, sécurisée, et porteuse de valeurs éthiques conformes à l'intérêt général et contribuant ainsi aux biens communs numériques.





PORTER LA CONTRADICTION FACE À L'ADMINISTRATION POUR QUE LES AGENTS SE RÉAPPROPRIENT L'OUTIL NUMÉRIQUE

1 - Utiliser les instances de dialogue social

À ce titre et au travers des textes qui régissent nos instances, les CSA et FS doivent être utilisés pour construire un dialogue social offensif, en portant les problématiques d'IA et du tout numérique et de leurs impacts sur les conditions de travail des personnels, et le service rendu aux usagers.

En Comité Social d'Administration, Solidaires Finances Publiques doit notamment s'appuyer sur l'article 51 du décret n°2020-1427 du 20 Novembre 2020 qui permet d'examiner toutes questions relatives à la dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels. Plus spécifiquement, Solidaires Finances Publiques doit agir dans la Formation Spécialisée de Réseau (FSR), en demandant un avis sur l'introduction des nouvelles technologies par le recours à des enquêtes. par les visites de services, par la réalisation d'études d'impacts sur les conditions de travail liées à l'introduction de nouvelles technologies et notamment l'IA. Il pourrait également être demandé des études d'impact environnemental, des bilans carbone pour chaque projet informatique.

2 - Via la communication externe

Solidaires Finances Publiques doit continuer à s'appuyer sur la communication externe afin :

- d'interpeller la presse, les médias pour déconstruire la communication et le discours officiel du monde merveilleux de la DGFiP,
- de travailler en intelligence collective avec les associations militantes, les sociologues, les journalistes, les chercheurs pour continuer à mettre en visibilité nos problématiques et à mieux appréhender les enjeux de ces outils dit innovants,
- d'informer les agents, les usagers sur les risques potentiels du déploiement de ces technologies à la DGFiP.
- de forcer l'administration à s'engager et à répondre de ses choix (ex : foncier innovant, GMBI),
- d'interpeller les élus nationaux et locaux à l'exception de ceux véhiculant les idées d'extrême-droite.

3 - Utiliser les moyens juridiques

Face à l'opacité de l'administration sur les projets numériques, Solidaires Finances Publiques contraindra la DGFiP à informer et à fournir la documentation relative aux projets pour garantir les droits des utilisateurs (usagers et personnels).

Si besoin, Solidaires Finances Publiques engagera tous les recours possibles (Commission d'Accès aux Documents Administratifs - CADA, Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD) pour exiger la communication de ces informations.

Pré-résolution de la commission n° 3...

Des fonctionnaires de la DGFiP pas nantis du tout!

L'article L115-1 chapitre V du code général de la fonction publique stipule : « Les agents publics ont droit, après service fait, à une rémunération dans les conditions fixées au chapitre ler du titre ler du livre VII ».

Défendant les services publics, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement au statut de la Fonction Publique de carrière et au principe de grille comme référence collective, garante de l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique et de la neutralité de l'administration.

L'inflation aidant, la question du niveau de rémunération des fonctionnaires actifs et retraités demeure un sujet prégnant, y compris pour la fonction publique elle-même qui cherche avant tout à résoudre son manque d'attractivité.

Mais, et au-delà de la question de la dette salariale contractée depuis plusieurs années, la rémunération des fonctionnaires, et des personnels de la DGFiP en particulier, recouvre également d'autres enjeux importants que nous devons introduire dans notre réflexion et notre revendicatif : les écarts agentes et les agents, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, la part importante de l'indemnitaire versus l'indiciaire et la volonté présidentielle d'accentuer le mérite comme élément de notre rémunération.

UNE DETTE SALARIALE QUI SE CREUSE

Au niveau fonction publique, les dernières et maigres mesures salariales concédées par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques ne remettent aucunement en cause les revendications portées par Solidaires Fonction Publique, Solidaires Finances et Solidaires Finances Publiques. Rien qu'au regard de l'inflation, le compte n'y est pas ! Par exemple, et si le point d'indice a

augmenté de 3,5 % en 2022 et de 1,5 % en 2023, l'indice des prix à la consommation établi par l'INSEE a été parallèlement de +5,2 % et +4,9 %. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée fin 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1 er janvier 2024 n'ont pas non plus permis de compenser une baisse continue de la valeur du point d'indice depuis 25 ans. Au demeurant, le maintien du mécanisme de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) en atteste!

Ainsi, au 31 décembre 2023, et selon l'indice de référence retenu (Indice des Prix à la Consommation - IPC - de l'INSEE ou l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé - IPCH - d'Eurostat), la baisse de la valeur du point d'indice depuis 1999 est respectivement de -23,8 % et/ou de -27,4 %.

C'est donc un constat sans appel : le revenu disponible des fonctionnaires s'érode en raison du décrochage entre la valeur du point d'indice et le taux d'inflation annuel, étant précisé que la fin de l'indexation automatique du point d'indice sur l'inflation date de 1983. De plus, le gel du point d'indice pendant plusieurs années n'est pas un hasard mais un choix délibéré de se servir des rémunérations comme variables d'ajustement des déficits budgétaires.

Ainsi, sur la période 2008/2020 selon l'INSEE, le salaire net en équivalent temps plein n'a augmenté en euros constants (corrigé de l'inflation) que de 1,0 % dans la fonction publique, soit +0,1 % en moyenne par an contre 7,8 % dans



le privé (soit une hausse de 0,7 % en moyenne par an). Les personnels de la FPE, dont les agentes et agents de la DGFiP, sont du reste les plus touchés par la stagnation de leur pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires dans leur ensemble. A ce titre, l'année 2008 se révèle un point de référence intéressant puisque c'est à cette date qu'a été mise en place l'indemnité « garantie individuelle du pouvoir d'achat » ou GIPA, mécanisme reconnaissant pleinement la perte de « pouvoir d'achat » des agentes et agents de la fonction publique mais qui ne bénéficie qu'à une faible partie d'entre eux (16 991 bénéficiaires en 2022 à la DGFiP).

DE CONSÉQUENTES INÉGALITÉS DE SALAIRES

Le fonctionnaire bashing incessant fait du fonctionnaire un soi-disant privilégié trop payé : il y a lieu de tempérer très largement cette affirmation qui ne correspond aucunement à la réalité.

Ainsi, est souligné régulièrement, et notamment si l'on considère les 10 % les mieux payés de la fonction publique, que les agents de l'État se situent en haut de l'échelle en matière de hautes rémunérations, avec un salaire d'au moins 3 800 € par mois, contre au minimum 3 400 € pour les mieux payés des hôpitaux et au moins 2 900 € pour les collectivités locales.

Cependant, et selon les données de l'Observatoire des inégalités (données 2020), ce constat ne peut masquer de réels écarts de traitement au sein de la FPE :

- les 10 % les moins bien payés gagnent au plus 1 574 € nets,
- le salaire médian (soit autant d'agents gagnent moins et autant gagnent plus) se situe à 2 443 € nets,
- l'écart de rémunération dans la FPE, mesuré par le ratio entre le

salaire net des 10 % les mieux rémunérés et celui des 10 % les moins bien payés, est le plus important de toute la Fonction Publique avec un ratio de 2,4. A la DGFiP, l'écart de rémunération entre les premiers et le dernier décile de rémunération – hommes et femmes confondus – est de cet ordre.

Ces écarts vont du reste encore s'accentuer avec la mise en place du corps des administrateurs de l'État

TOUJOURS DES INÉGALITÉS DE SALAIRES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis l'accord du 30/11/2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique, un plan ministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est décliné au ministère. Nous en sommes actuellement au 3è du genre.

Dans ce cadre, l'évaluation des écarts de rémunération a permis à la fois de préciser les facteurs explicatifs et de mesurer les écarts de rémunération existants :

- l'effet temps partiel : dans notre société patriarcale, les femmes assumant les tâches à la fois familiales et domestiques subissent également le temps partiel qui crée des différences notables de rémunérations et impactent leur pension.
- l'effet « plafond de verre » : les femmes qui sont ralenties voire bloquées dans leur progression de carrière, ne peuvent accéder à la plupart des postes de direction, ou reconnus via une part indemnitaire conséquente.
- l'effet « primes » : pour les mêmes raisons, les femmes à la DGFiP occupent peu de postes offrant des



primes de fonction (ACF sujétions). La multiplication des postes au choix aggrave cette situation,

- l'effet démographique : au sein de chaque corps, écart lié à des proportions différentes de femmes et d'hommes dans les grades et échelons.

Les écarts mesurés :

Ainsi et selon le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique (édition 2023 / données 2021), à la FPE, l'écart de salaire en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes est de 13,4 %. Aux Ministères Économiques et Financiers, en 2021, l'écart en défaveur des femmes est de 8,10 %.

Selon la DGFiP, l'écart est 6,2 % (rémunération mensuelle moyenne par ETP): -6 % sont dus à l'effet « ségrégation des corps », -0,7 % sont dus à l'effet prime et le tout est modéré à raison de +0,5 % par un effet démographique favorable aux femmes.

UNE PART IMPORTANTE DE NOTRE REMUNERATION SOUS FORME DE PRIMES ET INDEMNITÉS

La part des primes et indemnités dans le salaire brut (y compris indemnité de résidence et supplément familial de traitement) s'établit à 24,3 % en moyenne pour l'ensemble des fonctionnaires.

A la DGFiP, et selon les données du Rapport Social Unique 2022, les primes et indemnités représentent en moyenne 31,33 % des rémunérations brutes versées et engendrent des différences de rémunération entre collègues en fonction des affectations.

De plus, primes et indemnités ne sont pas toutes, contrairement au Traitement Indiciaire Brut (TIB), pérennes et ne sont pas toutes prises en compte pour la liquidation de la pension (en moyenne 31 % de notre rémunération ne donnent pas de droit sur le calcul de pension à la retraite).

Également, et tout comme pour le point d'indice, nous subissons un gel de la part indemnitaire. IMT et prime de rendement n'ont pas varié depuis 2017 et la valeur annuelle du point ACF et le nombre de points attribué par type (technicité, sujétions, encadrement/expertise, responsabilité particulière) restent quasi inchangés depuis 2009.

De plus, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a créé un nouvel outil : la négociation collective!

L'administration s'est engouffrée dans ce nouvel espace avec comme dernière négociation, celle relative à l'engagement professionnel des agentes et des agents, dont un volet concernait la part indemnitaire DGFiP de nos rémunérations. Tout en étant critique sur ce cadre, Solidaires Finances Publiques

> n'exclut pas la possible frustration chez les personnels et nécessite, pour obtenir satisfaction, un réel rapport de force.

La rémunération au mérite : un danger grave et imminent... depuis le rapport Peny Simonpoli, on ne pouvait que s'inquiéter mais désormais au regard des annonces présidentielles, il est bel et bien question d'introduire davantage de mérite et de critères de performance dans la rémunération. Cette nouvelle individualisation de la rémunération ne fera qu'aggraver les inégalités existantes, notamment celles entre les femmes et les hommes.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES DEMEURE FERMEMENT OPPOSÉ À **TOUTE FORME DE RÉMUNÉRATION AU MÉRITE ET COMBATTRA TOUT** PROJET DE LOI Y FAISANT RÉFÉ-RENCE.





MOTION REVENDICATIVE

La priorité de Solidaires Finances Publiques : AUGMENTER ET REVALORISER LA FICHE DE PAYE !

Réclamons notre dû! On veut du blé! Exigeons notre dû!... Au travers de ces campagnes, Solidaires Finances Publiques est le syndicat de la fiche de paye. La dégradation continue de la rémunération des fonctionnaires renforce notre détermination à obtenir du plus pour l'ensemble des personnels de la DGFiP.

Ainsi, sur la base de nos revendications réaffirmées et des travaux de la CNS Rémunération, mais également en faisant nôtres les revendications salariales portées par l'Union syndicale Solidaires et Solidaires Fonction Publique, Solidaires Finances Publiques porte des revendications pour l'amélioration pérenne de la rémunération des agentes et agents, actifs et retraités de la DGFiP, qui, combinées, feront que l'ensemble des personnels sera gagnant.

Au niveau du Ministère, avec Solidaires Finances, nous revendiquons :

• la revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité avec application du taux normal de retenue pour pension civile.

Au niveau de la DGFiP, Solidaires Finances Publiques revendique :

- son attachement au statut de la Fonction Publique et au principe de grille comme référence collective et condamne toute forme de rémunération au mérite qu'elle soit individuelle et collective.
- une rémunération en début de carrière, sur la base du SMIC revendiqué à 1 700€ nets, égale : à 1,2 fois pour les C, 1,4 pour les B et 1,7 pour les A,
- la mise en place de carrières linéaires revalorisées pour tous les agent·es,
- la revalorisation de la prime de rendement jusqu'au plafond maximum permis par les textes et la fin de la distinction entre le barème RIF et hors RIF, en conservant les valeurs RIF,
- la revalorisation de la valeur du point ACF (valeur actuelle 55,05€), a minima à 70€ le point et son indexation annuelle sur l'inflation.
- l'attribution d'au moins 40 points d'ACF technicité pour l'ensemble des personnels de catégorie A, soit 120 points d'ACF et un resserrement des écarts qui conduirait à la proposition suivante de 105 points pour les B et 90 points pour les C,
- l'extension de l'ACF expertise à tous les agents de la DGFiP (C et B inclus),
- l'extension de l'ACF encadrement à tous les agents assumant des fonctions d'encadrement quel que soit leur grade,
- la revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail qui devrait atteindre a minima 50 euros mensuels,

- la revalorisation et l'harmonisation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFiP.
- l'intégration de l'ensemble des primes dans le traitement indiciaire brut, ce qui permet leur prise en compte pour le calcul des pensions,
- la revalorisation des frais de mission et des frais de scolarité,
- dans le cadre des promotions, la compensation financière des frais de mobilité (logements, transports, ...),
- l'égalité professionnelle femmes/hommes qui passe par une égalité de rémunérations : Solidaires Finances Publiques doit dans les instances (CSAM/CSAR/CSAL) s'engager à obtenir de l'administration des analyses fines de situations (cohortes, analyse par service, par corps,...) afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures correctrices tangibles, et pas uniquement des plans de communication que l'administration affectionne tout particulièrement, et des mesures de rattrapage.

Au niveau de la Fonction Publique, avec Solidaires Fonction Publique, nous revendiquons :

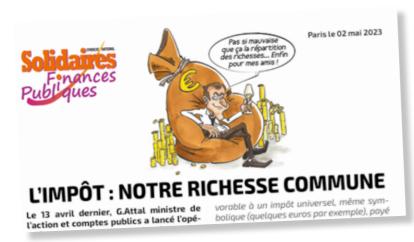
- une augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que l'attribution de points supplémentaires pour toutes et tous,
- une revalorisation de la valeur du point à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 28 % qui correspond à une valeur du point de 6,2976€,
- l'attribution de 85 points pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités,
 - l'abrogation du jour de carence,
- l'intégration des primes dans le calcul du traitement des agents ayant des problèmes de santé,
 - l'indexation de la valeur du point sur l'inflation,
- la fin de toute forme de rémunération au «mérite»,
 - la suppression du transfert prime / point.

Au niveau interprofessionnel, avec l'Union syndicale Solidaires, nous revendiquons :

- une meilleure répartition des richesses via la revalorisation de la rémunération du travail, et des minimas sociaux ainsi que des pensions de retraite,
 - du salaire, pas des primes,
 - l'indexation des salaires sur l'inflation,
 - l'égalité salariale Femmes / Hommes,
 - le SMIC à 1700 € nets,
- un écart de revenus allant de 1 à 5 avec relèvement des salaires plancher ce qui équivaut à un alignement par le haut.

Pré-résolution de la commission n° 4...

Pour une fiscalité au service de la justice fiscale, sociale et environnementale



Les deux années qui nous séparent de notre dernier congrès ont été marquées par une augmentation importante des inégalités de revenus et de patrimoine. Un rapport d'Oxfam montre que « les 1 % les plus riches ont capté près des deux tiers de toutes les nouvelles richesses dans le monde ». En 2022, 80 milliards d'euros de dividendes et de rachats d'actions ont ainsi été versés aux actionnaires du CAC 40.

Sous l'ère Macron, nous assistons à une accélération des politiques néo-libérales qui ont pour corollaires d'enrichir les classes sociales aisées et d'appauvrir les classes moyennes

UNE PROGRESSION FULGURANTE DES INÉGALITÉS SOCIALES

et populaires.

La valeur ajoutée produite par les salarié·es est partagée très inégalement et la part des richesses créées par les entre-

prises qui revient aux travailleurs et travailleuses a baissé de 10 points en 15 ans. Les milliardaires français ont vu leur fortune augmenter de 58 % en 24 mois, des dividendes records ont été versés aux actionnaires des grandes entreprises¹. Les écarts de rémunérations explosent dans un contexte de forte inflation, nourrie en partie par les hausses élevées des taux de marge des multinationales. A ces inégalités de revenus s'ajoutent des inégalités de patrimoine. Selon l'observatoire des inégalités² « les 10 % les plus fortunés possèdent près de la moitié du patrimoine du pays. Les 10 % les moins fortunés n'ont rien ».

De l'autre côté, les dernières données de l'INSEE³ montrent que le taux de pauvreté de la France a augmenté de 0,9 point en 2021, passant ainsi de 13,6 % à 14,5 %.

La diminution des dépenses publiques a des conséquences désastreuses pour nos services publics, qui sont démantelés et sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire. Alors qu'il a été démontré que la redistribution élargie (elle inclue l'ensemble des transferts monétaires et les services publics), améliore le niveau de vie de 57 % des personnes, le gouvernement continue sa sape des services publics, creusant par ce biais là-aussi les inégalités. Il ferme les structures de proximité, supprime des postes et externalise massivement nos missions.

Dans ce contexte d'explosion des inégalités, la fiscalité est un outil aux mains de nos gouvernements pour continuer à mener des politiques anti-sociales.

LA FISCALITÉ AU SERVICE DES PLUS RICHES

L'attachement à réduire les impôts est un marqueur de ces dernières années. Du côté des particuliers, après avoir supprimé l'impôt sur la fortune et instauré le prélèvement forfaitaire unique et l'impôt sur la fortune immobilière, le président Macron continue à promettre le ruissellement. Pourtant, l'institut des politiques publiques a démon-

tré « qu'au sein des 0,1 % des foyers fiscaux les plus riches, le taux d'imposition global devient régressif, passant de 46 % pour

les 0,1 % les plus riches, à 26 % pour les 0,0002 % les plus riches » en partie à cause de la composition des revenus des plus riches dont la majorité reste sous forme de parts,



de titres et d'actions dans les sociétés qu'ils contrôlent.

Or, du côté des entreprises c'est le jackpot : depuis le début des quinquennats Macron, le taux d'impôt sur

¹ Rapport Oxfam, Inégalités salariales : aux grandes entreprises les gros écarts, avril 2023

² Observatoire des inégalités, « Les inégalités de patrimoine en France », juillet 2023 https://www.inegalites.fr/inegalites-patrimoine

³ Rapport INSEE, En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent, Novembre 2023 https://www.insee.fr/fr/statistiques/7710966



Quelle place pour la TVA dans les finances publique

Le conseil des prélèvements obligatoire (CPO) vient de sune taxe à recentrer sur son objectif de rendem le si la place de la TVA dans les finances sociétés ment des services publier est passé de pour rappoir est passé de 33,33 % à 25 % sans

aucune contrepartie. Les impôts de production dont le but est d'avoir une imposition déconnectée du bénéfice de l'entreprise soit en taxant la masse salariale, soit l'outil de production, soit la valeur ajoutée ou le chiffre d'affaires, sont supprimés les uns après les autres. Si les entreprises font des gains importants suite à ces réformes, cela entraîne des pertes de recettes non moins importantes pour le budget de l'État. La baisse des impôts de production a ainsi engendré une chute de rentrées fiscales de 14 milliards d'euros depuis 2021 et une perte d'autonomie financière toujours plus grande pour les collectivités locales.

D'après un récent rapport de la Cour des comptes, le montant des niches fiscales, plus de 460 dispositifs, s'élève à 94,2 Md€ en 2022. Il a augmenté de 16 % en 10 ans sans qu'aucun suivi ni contrôle n'ait eu lieu.

Ainsi les dépenses fiscales augmentent bien plus rapidement que les recettes fiscales nettes et croissent majoritairement au bénéfice des entreprises. Associés à des exonérations massives de cotisations sociales, ces politiques économiques et l'érosion volontaire des recettes mitent le rendement budgétaire et accroissent mécaniquement la dette que les gouvernements néo-libéraux font payer aux populations. Se perpétuent ainsi des politiques austéritaires, des restrictions de dépenses publiques, une diminution des ser-

vices publics dans un cycle néfaste et injuste pour la majorité d'entre nous.

Au niveau environnemental, la fiscalité écologique française, essentiellement basée sur quelques écotaxes et/ou régimes dérogatoires ne résulte pas d'une volonté politique réelle. Au regard de l'urgence dénoncée par la communauté scientifique et certaines ONG, il est impératif de dégager des moyens budgétaires par le biais d'une fiscalité plus juste pour financer une réelle transition et bifurcation écologique.

A l'international, la concurrence fiscale et sociale s'est intensifiée au cours des 30 dernières années. Les taux de l'impôt sur les sociétés dans le monde s'établissent ainsi à 23,4 % en 2022 contre plus de 37 % en 1993 (21 % au sein de l'Union européenne en 2022 contre près de 38 % en 1993). Cette baisse a provoqué d'une part, un manque à gagner budgétaire élevé et d'autre part, a dégagé d'importantes marges de manœuvre pour les grandes entreprises, qu'elles ont prioritairement utilisées pour augmenter les distributions de dividendes. Par ailleurs. l'Observatoire européen de la fiscalité rapporte que 1000 milliards de dollars ont été exfiltrés vers les paradis fiscaux.

Dans ce contexte d'explosion des inégalités sociales, Solidaires Finances Publiques continue à considérer la fiscalité comme un outil de redistribution des richesses.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, SYNDICAT DE LA JUSTICE SOCIALE, FISCALE ET ENVIRONNEMENTALE

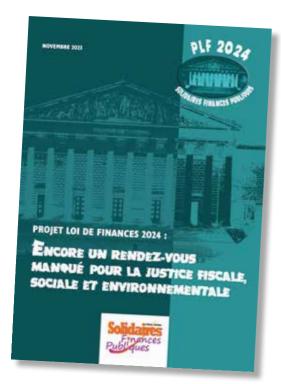
La fiscalité doit permettre de réduire les inégalités, il s'agit de renforcer les ressources de l'État et des collectivités, pour mieux financer les services publics nos biens communs.

Pour cela nous défendons la réduction du poids des impôts indirects comme la TVA, particulièrement injuste, au profit d'impôts proportionnels progressifs. Nous voulons la mise en place de plus de progressivité pour les impôts des particuliers mais aussi pour les sociétés, avec une assiette élargie. Nous avons depuis longtemps demandé à faire un état des lieux des prélèvements fiscaux et sociaux et une revue des mesures dérogatoires afin d'analyser leur rapport « coût/efficacité ». Notre organisation syndicale prône le renforcement du consentement à l'impôt, sa simplification et sa stabilisation pour plus de sécurité.

Le contexte actuel marqué par une crise sociale et environnementale nous impose d'avoir une analyse plus précise de certains points et d'actualiser notre revendicatif sur la justice fiscale, sociale et écologique. Nous avons choisi pour ce congrès de nous concentrer principalement sur les mesures à mettre en place en direction des entreprises autour notamment de la progressivité.



MOTION REVENDICATIVE



UN IMPÔT JUSTE POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE

Pour neutraliser la concurrence et l'évasion fiscales, dégager des recettes indispensables à la prise en charge des besoins sociaux, et réduire les inégalités et opérer la bifurcation écologique, plusieurs mesures s'imposent.

Solidaires Finances Publiques revendique au niveau international:

- L'instauration d'un véritable mode de gouvernance fiscale mondiale sous l'égide de l'ONU ou de tout autre institution indépendante à laquelle serait associée la société civile en vue d'établir des règles pour lutter contre les dérives de la financiarisation, de la concurrence fiscale et contre la délinquance financière et fiscale.
- L'instauration d'une taxation unitaire au plan mondial qui considère les multinationales comme une entité unique et non

comme un ensemble d'entités indépendantes réduisant leur impôt grâce au jeu des prix de transfert. Cette taxation unitaire impose les bénéfices globaux des multinationales. Chaque État applique ensuite son taux d'IS à la quote-part lui revenant sur la base de critères objectifs: les ventes réalisées, les emplois et les actifs immobilisés, sans que le taux applicable ne soit inférieur à 25 %.

• Au sein de l'Union européenne, décliner la taxation unitaire mondiale avec une harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés, et là aussi un taux « plancher » de 25 %, l'un des piliers du « serpent fiscal européen » porté par notre syndicat. Nous nous engageons à travailler à l'analyse technique des propositions d'harmonisation de l'assiette de l'IS portées par la Commission européenne.

En France:

- Nous proposons un IS progressif avec l'instauration d'un taux nominal de 30 % complété par un taux de 40 % sur la distribution de dividendes (rachats d'actions compris). Pour compléter ce dispositif, nous mettons en place un taux spécifique pérenne s'inspirant de la taxation des superprofits. Il s'agit d'imposer à un taux spécifique de 20 à 40 % la part des bénéfices excédent 110 % de la moyenne des bénéfices des trois années précédentes. Un tel dispositif permet de limiter la distribution de dividendes, de dégager des recettes mais également de combattre l'inflation, que les superprofits alimentent depuis plusieurs années.
 - · La valeur ajoutée doit par

ailleurs servir de base à la part patronale des cotisations sociales.

- Nous exigeons une évaluation précise et transparente des régimes fiscaux des groupes de sociétés et leur révision pour éviter que la circulation de dividendes et/ou de plus-values en quasi-franchise d'impôt n'alimente in fine des patrimoines financiers détenus dans des holdings familiales notamment.
- Nous revendiquons des incitations pour investir dans la bifurcation sociale et écologique, sur la base de critères et d'objectifs écologiques et sociaux dans la gouvernance des entreprises.
- Nous réfléchirons à déterminer une base imposable suffisamment large qui reflète mieux la réelle capacité contributive des entreprises, à proposer une contribution spécifique sur les revenus non distribués au sein des holdings familiales, à un impôt sur les sociétés minimum, inspiré de l'ancien impôt forfaitaire annuel.

LA FIN DES NICHES!

Solidaires Finances Publiques revendique la suppression du CIR au profit de subventions publiques subordonnées au dépôt d'un dossier dont l'instruction permettra l'obtention ou non d'une aide publique. Pour être efficace, la dépense publique doit se voir fixer un objectif politique clairement défini en amont.

Nous conditionnons les aides publiques à des objectifs de qualité des emplois et de transition écologiques, définis par des indicateurs de qualité (écarts de salaires entre femmes et hommes, part des contrats temporaires, des dividendes versés, impact environnemental de la société, application correcte du devoir de vigilance...).

La suppression du CIR permettrait de dégager des moyens pour abonder le budget de la recherche publique, actuellement sous-financée et réaffirmer la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans l'immédiat, un plafonnement du CIR doit être mis en place pour limiter l'effet d'aubaine qu'il représente en abaissant le taux d'imposition des plus grandes entreprises.

De la même façon, doit être limité le plafonnement du mécénat d'entreprises. Issue de la loi dite Aillagon du 1er août 2003, cette réduction d'impôt conduit à réduire le montant de l'impôt dû de 60 % du montant du don effectué dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires HT avec une procédure de report de l'avantage fiscal sur 5 ans si la réduction excède l'impôt dû au titre de l'année. Son coût n'a cessé de croître depuis sa mise en place. Il est estimé à 1,5 milliards d'euros au titre du PLF 2024. Cette dépense fiscale est concentrée sur les très grandes entreprises. Solidaires Finances Publiques est contre le mécénat d'opportunité dont la finalité est la seule défiscalisation.

Aussi, il faut remplacer la nouvelle niche fiscale pour encourager des projets industriels dans quatre filières clés de la transition énergétique (batteries, éolien, panneaux solaires et pompes à chaleur) proposée dans le PLF 2024 par la mise en place de subventions publiques.

DE LA TRANSPARENCE DANS LES FINANCES

Dans une économie mondialisée, la numérisation des échanges et les montages juridiques permettent aujourd'hui aux multinationales et aux plus riches de contourner les législations fiscales en faisant jouer la concurrence fiscale et d'échapper en partie ou en totalité à l'impôt.

Des outils d'échange de renseignements, de reporting, des registres et obligations de transparence existent déjà, ils sont largement insuffisants et demandent à être renforcés.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- Le renforcement de la coopération internationale avec un recours massif aux contrôles fiscaux multilatéraux et coordonnés entre les pays Les conventions fiscales doivent être mises à jour avec l'instauration de clauses anti-abus et d'outils de lutte contre l'évasion fiscale
- La mise en place d'un cadastre financier : imaginé par Gabriel Zuckman, ce registre, calqué sur le modèle du cadastre foncier, permet de reconstituer la chaîne d'intermédiations financières jusqu'aux bénéficiaires réels et de connaître, en temps réel, le patrimoine financier des personnes physiques. Pour ce faire, le registre des bénéficiaires effectifs qui l'alimente doit être mis à jour et totalement accessible au public. Le cadastre financier doit être un bien public mondial permettant transparence et équité fiscale.
- Une révision de la liste des États et territoires non coopératifs (ETNC ou paradis fiscaux) élargie à de nouveaux critères relatifs à la transparence fiscale (échanges automatiques ou sur demande, conventions fiscales...) et des critères relatifs à l'équité fiscale (mesures fiscales préférentielles ou facilitant les structures offshore). Cette nouvelle liste est assortie de mesures anti-abus et de sanctions véritables (commerciales, diplomatiques).



DES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE UN REVENDICATIF AMBITIEUX!

Pour lutter contre la fraude, il est indispensable de recréer les liens entre les services, de renforcer les chaînes de travail mises à mal par les restructurations et les suppressions massives d'emplois.

Les récents travaux du groupe de travail national sécurité et protection des agents ont démontré les difficultés à mobiliser le renseignement interne et pointé le manque de mutualisation et de concertation entre les services.

Pour Solidaires Finances Publiques, il faut revenir à une organisation du travail cohérente, respectueuse des chaînes de travail, permettant de détecter les anomalies et irrégularités juridiques, de les mutualiser et de profiter pleinement des informations acquises grâce à la transparence accrue que nous proposons.

Modifications statutaires...

Modifications statutaires et voeux présentés par les sections lors des AG 2023 soumis à l'avis des AG des sections en 2024

Avant, chaque Congrès, les assemblées générales sont appelées à se prononcer sur les propositions de modifications statutaires. Celles-ci ont été adoptées en 2023 par les sections et, conformément aux dispositions de l'article 40 de nos statuts, elles doivent toutes être présentées aux débats des AG 2024. Le Conseil syndical de mars 2024 a été amené à donner son avis sur ces propositions.

Tout adhérent ou adhérente peut retrouver les textes actuels des statuts au lien suivant :

https://solidairesfinancespubliques.org/statuts.html

et le préambule du syndicat, l'intégralité des propositions de modifications statutaires ainsi que le tableau récapitulatif distribué lors du Conseil syndical de mars 2024 sur le site dans la rubrique Congrès 2024.

Le préambule aux statuts

Ce préambule s'inscrit dans la continuité des préambules du SNUI et de celui voté au congrès d'Albi.

Il tient compte de l'évolution de notre syndicat et notamment de la réaffirmation de notre attachement à certaines valeurs, désormais plus présentes dans la société, comme la défense de l'environnement, la lutte contre les discriminations et le racisme.

| PRÉAMBULE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|------------------|--------------|------|--------|------------|
| | Conseil Syndical | CS favorable | 68 | 0 | 0 |
| | | Vote AG 2024 | | | |

Les propositions de modifications statutaires

1. Proposition de modification statutaire de l'article 5

Visant à la mise en conformité suite réforme de la haute Fonction publique

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------|------|--------|------------|
| 5 Section des administrateurs | Costion dos reducirioteratores | CS favorable | 68 | 0 | 0 |
| | Vote AG 2024 | | | | |

2. Proposition de modification statutaire de l'article 6

Réaffirmation en interne du principe de séparation ordonnateur/comptable

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|------|--------|------------|
| 6 - Ajout | Conseil | CS favorable | 64 | 1 | 3 |
| Les fonctions de secrétaire ou de co-secré- taires et de trésorier doivent être distinctes. | Syndical | Vote AG 2024 | | | |

3. Proposition de modification statutaire de l'article 7

Affirmation du rôle des sections dans les décisions du conseil syndical via les commissions régionales.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|------|--------|------------|
| 7 - Ajout | Conseil | CS favorable | 65 | 1 | 1 |
| Elles participent aux travaux du conseil syndical au travers des commissions régionales. | Syndical | Vote AG 2024 | | | |

Permettre la continuité ou la relance de la vie syndicale sectionnaire par les CSR.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 8 - Ajout | | CS favorable | 64 | 2 | 1 |
| En cas d'absence prolongée de secrétaire ou de co-secrétaires, les conseillères et conseillers syndicaux, en lien avec le bureau de section peuvent organiser des réunions de bureaux pour développer le fonctionnement de la vie sectionnaire. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

5. Proposition de modification statutaire de l'article 11

Tenir compte de la réalité des adhérents au 31/12, de leur évolution, sans écarter une section qui serait créée l'année du congrès.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 11 - annule et remplace | | CS favorable | 67 | 0 | 0 |
| le nombre d'adhérent.es à retenir étant la moyenne issue des deux meilleures années com- prises entre N-2 et N. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

6. Proposition de modification statutaire des articles 11 et 40

Retour des débats sur les modifications statutaires en congrès. Pour la section il s'agit de redonner au congrès sa souveraineté pour l'examen des modifications statutaires.

| ARTICLES | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------|------------|----------------|------|--------|------------|
| 11 et 40 Section 49 | Soction 40 | CS défavorable | 18 | 40 | 6 |
| | Section 49 | Vote AG 2024 | | | |

7. Proposition de modification statutaire de l'article 13

Il est important que le CLR puisse disposer des moyens adéquats pour mener des réflexions et les porter à la connaissance du bureau national et du conseil syndical.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 8 - Ajout | | CS favorable | 65 | 0 | 0 |
| Il contribue également à l'information et à la réflexion du conseil syndical et du bureau national sur tous les sujets ayant des consé- quences directes ou indirectes sur le quotidien des retraité.es de la DGFiP. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

8. Proposition de modification statutaire de l'article 13

Intégrer le fait que le CLR soit représenté au CS avec 1 voix délibérative.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------------------------------------------|----------------|------|--------|------------|
| | Sections 63, 21, 49, 44, DSFipe, 43, 85, | CS défavorable | 6 | 41 | 18 |
| 13 | 17, Martinique, 83, 78 et Guadeloupe | Vote AG 2024 | | | |

Situation budgétaire du syndicat. La section estime qu'il est temps de prendre nos responsabilités et aborder des éléments structurels d'économie.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|--------------------------|--------------|------|--------|------------|
| 18 | Sections 02, 31, D33, 59 | CS partagé | 31 | 22 | 13 |
| 10 | et 71 | Vote AG 2024 | | | |

10. Proposition de modification statutaire de l'article 18

Définition plus précise du rôle du congrès.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|---------------|--------------|------|--------|------------|
| 10 | 18 Section 49 | CS favorable | 59 | 0 | 4 |
| 10 | | Vote AG 2024 | | | |

11. Proposition de modification statutaire de l'article 23

Limitation de la représentation du Bureau national au Conseil syndical.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|-------------------|----------------|------|--------|------------|
| 23 Sections 14 et 50 | Sections 14 at 50 | CS défavorable | 9 | 52 | 3 |
| | Sections 14 et 50 | Vote AG 2024 | | | |

12. Proposition de modification statutaire de l'article 23

Lorsqu'une situation de conflit demeure bloquée ou que l'examen de celle-ci nécessite une prise de décision sou veraine, seul le conseil syndical est alors habilité à prendre les décisions et arbitrages qui s'imposent.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 23 - Ajout | | CS favorable | 54 | 3 | 5 |
| Par ailleurs il peut être saisi par le bureau national pour régler des situations de crise inhérentes au fonctionnement des sections, des régions et du CLR mais également sur des questions de mandatements ou de dé- mandatements militants. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

13. Proposition de modification statutaire de l'article 25

Il est important que toutes les régions puissent être représentées au CS par des militants en mesure d'assurer l'animation de la vie régionale.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 25 - Ajout | | CS favorable | 65 | 3 | 0 |
| Il est procédé dans les meilleurs délais à une élection partielle pour remplacer la ou les vacances ; si celle-ci ou celui-ci se trouve à son tour empêché définitivement, il est procédé dans les même condition à une élection partielle. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

Simple mise en cohérence entre les différents articles des présents statuts.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 26 - Ajout et annule et remplace | Consoil | CS favorable | 68 | 0 | 0 |
| dénommés conseillers et conseillères syndicaux thématiques. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

15. Proposition de modification statutaire de l'article 27

Incompatibilité des fonctions de BN avec d'autres mandats.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 27 - Ajout | | CS favorable | 64 | 0 | 0 |
| de conseiller.e syndical.e thématique, de commissaire aux comptes du syndicat ou de secrétaire. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

16. Proposition de modification statutaire des articles 27, 29 et 35

Pour un co-secrétariat général mixte et une co-présidence mixte du Conseil syndical.

| ARTICLES | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|--------------|------------|--------------|------|--------|------------|
| 27, 29 et 35 | Castian 20 | CS favorable | 42 | 13 | 9 |
| | Section 38 | Vote AG 2024 | | | |

17. Proposition de modification statutaire de l'article 36

Le conseil syndical étant seul habilité à prendre ce type de décision, il doit dans ce cas de figure être réuni en séance plénière et élargie.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 36 - Ajout | | CS favorable | 64 | 0 | 0 |
| en présence de tous sujets en lien avec l'administration du syndicat conduisant à des mesures de démandatement ou d'ex- clusion d'un de ses membres. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

18. Proposition de modification statutaire de l'article 39

Affirmation du rôle de CSR

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 39 - Ajout | | CS favorable | 64 | 0 | 0 |
| Dans ce cas, la région concernée sera in- vitée à organiser une nouvelle élection à partir de candidats distincts. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

19. Proposition de modification statutaire de l'article 40

Transfert au conseil syndical de la responsabilité de valider les modifications statutaires présentées par les sections ou examen en congrès si le conseil syndical l'estime nécessaire en se désistant.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------------|----------------|------|--------|------------|
| 40 | Costion 20 | CS défavorable | 6 | 53 | 2 |
| | Section 38 | Vote AG 2024 | | | |

Vote des modifications statutaires au congrès.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------------|----------------|------|--------|------------|
| 40 Sec | Saatian 40 | CS défavorable | 18 | 40 | 6 |
| | Section 49 | Vote AG 2024 | | | |

21. Proposition de modification statutaire de l'article 43

Le conseil syndical débat et vote le barême de cotisation. Le conseil syndical doit logiquement se prononcer sur les cotisations de tous les adhérent.es du syndicat : stagiaires, agents statutaire ou contractuel et retraités.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------|----------|--------------|------|--------|------------|
| 43 - Ajout | Conseil | CS favorable | 61 | 0 | 3 |
| actifs et retraités | Syndical | Vote AG 2024 | | | |

22. Proposition de modification statutaire de l'article 45

Création d'un fonds de réserves pour les actions syndicales pour compenser une partie des pertes financières liées aux jours de grèves effectués par les collègues adhérents.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|-------------|----------------|------|--------|------------|
| 45 | Section D22 | CS défavorable | 11 | 52 | 1 |
| | Section D33 | Vote AG 2024 | | | |

23. Proposition de modification statutaire de l'article 50

Précision des motifs et des moyens d'une éventuelle exclusion.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|--------|------------|
| 50 - Annule et remplace | | CS favorable | 56 | 1 | 7 |
| Sont exclu·es du Syndicat les agents et agentes qui auront été contraint·es de quitter l'administration pour faits entachant l'honneur et la probité. Il en sera de même pour celles et ceux, qui de part leur prise de position, attitude, agissement, auront nuit à l'image du syndicat, auront démontré qu'ils ou elles ne sont pas en phase avec les fondamentaux et valeurs prônées et défendues par le syndicat. Le Conseil Syndical statue sur les cas d'exclusion ou de démandatement des membres du syndicat et/ou de ses instances. Un recours non suspensif devant le congrès est possible suite aux décisions d'exclusion En tout état de cause et dans les deux cas sus-évoqués, les décisions de cette nature feront l'objet d'une information au Congrès, après leur notifications aux intéressé.es et parties prenantes. | Conseil Syndical | Vote AG 2024 | | | |

24. Proposition de modification statutaire de l'article 51

Possibilité d'exclure 1 membre du bureau de section, adhérent, d'un parti politique d'extrême droite.

| ARTICLE | PROPOSÉ | AVIS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------------|----------------|------|--------|------------|
| 51 | Section 59 | CS défavorable | 3 | 61 | 0 |
| | | Vote AG 2024 | | | |

Règlement intérieur...

MISSION DU CONGRÈS

Article1 —

Le Congrès, organe directeur du Syndicat, a pour mission de discuter et de voter les différents rapports qui lui sont soumis par le Conseil Syndical et qui ont fait l'objet d'un examen au sein des assemblées générales.

Sont discutés et votés en séance plénière les rapports :

- d'activité,
- d'orientation,
- de trésorerie.

L'intégralité des débats autour des contributions portées par les sections sur ces différents rapports ont lieu en séance plénière et ce préalablement au vote.

Après restitution des travaux menés préalablement dans les commissions revendicatives il est procédé en séance plénière au vote des résolutions revendicatives.

Conformément à la modification statutaire votée au Congrès de Lorient en 2016, le Congrès de 2024 n'examinera pas les modifications statutaires car elles sont strictement votées en AG.

COMMISSION D'ORGANISATION DES DÉBATS

Article 2 —

de séance.

Le présent règlement intérieur est appliqué sous le contrôle d'une commission d'organisation des débats composée de cinq membres désignés suivant les dispositions de l'article 3 ci-après.

La commission est charaée de veiller au bon déroulement des travaux du Congrès. Elle identifie les situations qui conformément aux dispositions de l'article 50 des statuts doivent faire l'objet d'une notification au congrès et ce sur la base des éléments transmis par le BN. Elle s'assure de l'existence ou non de recours au congrès tel que cela est prévu par les dispositions de l'article 50 des statuts. En présence de recours, elle s'assure que ce point soit inscrit à l'ordre des travaux du congrès conformément à l'article 2 bis. Elle arbitre souverainement à la majorité simple de ses membres tout litige lié à l'application du règlement intérieur dont elle est saisie par le ou la présidente.e

Article 2 bis —

Le droit de recours prévu à l'article 50 des statuts doit se manifester 6 semaines avant l'ouverture des travaux du congrès et être formalisé par l'envoi d'un courrier avec AR au siège du syndicat. Le requérant peut à cette occasion adresser un mémoire en défense.

Ce mémoire en défense ou tout autre écrit déposé par le requérant et les éléments de réponses apportés par le syndicat seront mis à disposition des délégués sur le site internet du syndicat au moins 15 jours avant l'ouverture des travaux du congrès.

L'examen par le congrès du recours est effectué sur la base des éléments publiés sur le site dans l'espace dédié aux délégués. Le président de séance donne lecture des attendus ayant conduit à la décision d'exclusion. Il invite l'adhérent exclu ou son défenseur à exposer les éléments visant à contester cette décision

Le président du conseil syndical répond si besoin aux observations portées lors de la défense et donne la position qui sera soumise au vote du congrès. La défense est invitée à formuler ses dernières observations. Le président de séance procède immédiatement aux opérations de vote. Le vote est acquis à la majorité des délégués présents dans la salle. La décision est notifiée à l'intéressé dans les 15 jours.

Article 3 —

La commission d'organisation des débats est composée de deux membres de droit et de trois membres désignés au sein du Congrès. Les membres de droit sont : le ou la conseillèr.e syndical.e régional.e de la région où se déroule le Congrès (ou sa ou son adjoint.e) qui aura les fonctions de président.e et, une ou un membre du Bureau national, désigné·e par la secrétaire générale.

Pour les autres membres, la présidente ou le président de la première séance au Congrès procède à un tirage au sort parmi les secrétaires de section présent·es au Congrès et ayant fait acte de candidature à son appel.

A défaut de candidate ou de candidat, la ou le président e de la première séance du Congrès procède à un tirage

au sort parmi les secrétaires de section présents au Congrès.

COMMISSIONS PRÉPARATOIRES SUR LE REVENDICATIF

Article 4 —

Les président.es des commissions sont désigné.es par le Conseil Syndical sur proposition du Bureau Natonal. Les participant;es à ces différentes commissions doivent se répartir entre elles de telle façon que leur nombre permette le meilleur travail possible. Les conseillères et conseillers syndicaux régionaux doivent s'attacher à organiser cette bonne répartition au sein de leur région.

Article 5 —

Après restitution des travaux de la CNS amendement, les commissions préparent le travail de l'assemblée plénière. Sur la base des pré-résolutions présentées dans le journal d'avant congrès ajustées des propositions de la CNS amendement, qui doivent faire l'objet d'un consensus avant le début des travaux, les délégué.es échangent sur les motivations portées par les sections au travers de leurs contributions.

A partir du moment ou elles sont partagées au sein de la commission, celle-ci définit, sur la base des amendements portés sur le projet de résolution, comment traduire exactement cela en revendicatif précis. La commission formalise toutes les évolutions à apporter au projet de résolution revendicative qui sera soumis au vote du congrès dès lors qu'elles font consensus.

Les délégué.es des sections qui ne retrouvent pas dans le projet de résolution finalisé par la commission préparatoire l'esprit de la contribution votée par leur AG ont la possibilité de défendre leur position en séance plénière. En présence d'un désaccord marqué, ces contributions peuvent être mises aux voix par le ou la présidente à la demande des sections qui les ont présentées.

Article 6 —

Un ou plusieurs ateliers peuvent se tenir à l'initiative du Bureau National en complément des travaux menés en séance plénière et en commissions préparatoires. Le ou les thèmes des ateliers ont été définis sur proposition du Bureau national au moins un mois avant la date d'ouverture des travaux du congrès.

Les axes de réflexion issus des ateliers ont vocation à définir des pistes de réflexions pouvant être engagées au travers de CNS à programmer durant la période séparant le présent congrès du suivant.

DÉROULEMENT DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Article 7 —

Le Conseil syndical propose au Congrès les noms des présidentes et présidents de séance et les assesseures et assesseurs. Il veille au respect de la parité.

Le ou la président e de séance dirige les débats et fait respecter l'ordre du jour dans les conditions fixées à l'article 10. Il se fait assister par une et un assesseur.es qu'il consulte en cas de besoin. La présidente ou le président de séance prend l'initiative de saisir la COD en cas de litige survenant en cours de séance plénière.

Article 8 —

A l'issue de la présentation par la secrétaire générale sortante du rapport d'activité, le Congrès en débat librement. Le rapport d'activité est soumis au vote du congrès après les réponses apportées par la Secrétaire Générale.

A l'issue de la présentation du rapport d'orientation par la ou le Secrétaire Général.e entrant.e, le congrès en débat notamment sur la base des amendements et contributions portées par les sections et votées en assemblée générale

Chaque projet de résolution revendicative est soumis aux votes de l'assemblée plénière après restitution des travaux des commissions préparatoires et la prise en compte des dernières observations formulées par les congressistes.

Il est procédé au vote sur l'orientation après le vote sur les projets de résolutions revendicatives.

Article 9 —

Les votes sur les différents textes de congrès ayant été réalisés, il est procédé au vote de la liste des membres du bureau national après présentation de celle-ci par le ou la camarade qui la conduit.

Article 10 —

Les participantes et participants au Congrès, désirant intervenir en séance plénière, sur la base des travaux et votes de leurs assemblées générales, doivent obligatoirement s'inscrire auprès de la présidente ou du président de séance, qui appelle à la tribune les intervenantes dans leur ordre d'inscription.

La présidence de séance découpera la durée estimée du débat sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour du Congrès, entre l'ensemble des intervenantes et intervenants prévus. Il ou elle détermine les délais impartis pour s'inscrire dans le débat. Passé ce délai, plus aucune inscription n'est retenue.

Le temps de parole de chacune et chacun reste libre dans ce cadre préétabli. Il sera cependant fait appel à la bonne volonté de toutes et tous par le ou la président e pour limiter les interventions au sujet débattu et éviter les redites.

VOTE DES DÉLÉGUÉ.ES

Article 11 —

Les délégué·es au Congrès représentant l'ensemble des adhérentes et des adhérents de l'organisation, le vote par mandat est dès lors le mode normal de scrutin.

Chaque délégation est dans l'obligation de voter.

La commission de contrôle, prévue par l'article 48 des statuts, avec l'aide de la trésorière nationale, établit le matériel de vote qui sera remis à l'ouverture des travaux du Congrès à chaque délégué·e statutaire.

Ce matériel comportera les indications suivantes : section, nombre de cotisants et cotisantes, nombre de délégué·es, nombre de mandats conférés par l'assemblée générale sectionnaire.

Sauf application du dernier alinéa de l'article 20 des statuts, la délégation

sectionnaire détient la totalité des mandats des adhérentes et adhérents à jour de leur cotisation à la date statutaire de fin des Assemblées Générales en année de Congrès, soit un mois avant son ouverture : au cas présent le 14 septembre 2024.

La délégation sectionnaire est porteuse de la décision majoritaire de la section, à moins que celle-ci ait formulé expressément sa volonté de faire apparaître, au niveau de sa délégation, le résultat exact des votes des adhérentes et adhérents présentes ou représentées à l'assemblée générale sectionnaire. Dans ce cas, la règle de la proportionnalité entre les votes exprimés à l'AG et le nombre total de mandats de la section est applicable.

Article 12 —

Les divers scrutins sont organisés par les présidentes et présidents de séance. Les dépouillements sont effectués, avec l'aide du pôle informatique du Secrétariat national, sous le contrôle de la COD. Les présidentes de séance proclament les résultats des votes qui sont consignés au procès-verbal du Congrès.

Préparation et organisation du congrès...

Rappel des dispositions statutaires

CONGRÈS

Article 11 —

Les sections peuvent tenir autant de réunions que l'exigent les circonstances. Elles se réunissent cependant au moins une fois par an, en assemblée générale des adhérents.

Chaque année de congrès, cette assemblée doit être réunie dans une période qui débute après la date de publication des rapports préparatoires et se termine 1 mois avant la date fixée pour le congrès.

Lors de cette assemblée générale, en possession de l'ordre du jour et des rapports qui seront soumis au Congrès les sections peuvent soumettre aux débats et aux votes de l'assemblée générale des motions, contributions, amendements relatifs aux rapports. L'assemblée générale peut également émettre des vœux conformément aux dispositions des articles 14 à 16 des présents statuts.

Après discussions et votes de ces propositions et/ou des rapports qui seront soumis au congrès, les sections :

- Procèdent à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, à raison d'un délégué par cent adhérents, fraction de cent adhérents, le nombre d'adhérents à retenir étant la moyenne de cotisants de la section au titre de l'année du congrès et de celle qui précède.
- Lui confèrent pour chacune des questions à l'ordre du jour, à l'exception de celles concernant les propositions de modifications statutaires, mandat tel que définit à l'article 20 des statuts.

Le vote de l'assemblée générale sur les propositions de modifications statutaires définies à l'article 40 des présents statuts est souverain et s'impose à l'organisation. Le résultat de ce vote est exprimé en mandats dont le décompte s'effectue conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

La réunion de l'assemblée générale des adhérents est également obligatoire préalablement :

 – À la tenue d'un référendum organisé conformément aux dispositions de l'articles 41 des présents statuts. À la convocation d'un congrès extraordinaire.

Article 12 —

Aussitôt après l'élection des délégués, chaque secrétaire de section adresse immédiatement au secrétaire général les noms des élus et indique le nombre de membres ayant acquitté la cotisation de l'année en cours et de l'année précédente ainsi que la nature des mandats confiés aux délégués. Les désaccords persistant entre ces indications et les documents détenus par le Secrétariat national sont tranchés souverainement par la commission de contrôle prévue à l'article 48 des présents statuts.

Article 18 —

Le Syndicat tient tous les deux ans un congrès ordinaire dont la date et le lieu, fixés par le Conseil Syndical, sont publiés en même temps que l'ordre du jour, au moins un mois à l'avance.

Dans l'intervalle de deux congrès ordinaires, le Conseil Syndical peut convoquer un congrès extraordinaire.

Article 19 —

Les sections syndicales telles que définies à l'article 5 des présents statuts sont représentées au congrès du syndicat par un e ou des déléguées désignées conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts.

Article 20 —

Quelle que soit la nature impérative ou indicative des mandats dont la délégation est porteuse, le décompte de ceux-ci s'effectue, soit à partir du vote de l'assemblée générale, soit en faisant apparaître le résultat exact du vote des adhérents présents ou représentés à l'AG.

Dans ce cas, la règle de la proportionnalité entre les votes exprimés à l'assemblée générale et le nombre total de mandats de la section est applicable. Ces options doivent être expressément formulées par les sections à l'ouverture des débats de l'assemblée générale.

Les membres du Syndicat qui désirent voter personnellement au congrès doivent le faire connaître par écrit, au plus tard un mois avant le congrès, au secrétaire de leur section qui adressera la lettre au siège du Syndicat; le nombre de mandats détenus par le délégué est réduit en conséquence.

Article 21 —

A la clôture de chaque exercice, le congrès est chargé d'approuver les comptes et de procéder à l'affectation du résultat. Dans l'intervalle de deux congrès, il appartient au Conseil Syndical d'affecter le résultat en report à nouveau.

VOEUX

Article 14 —

Ont le statut de vœux, les propositions émanant d'une ou plusieurs sections ou de l'assemblée générale du CLR et ayant ou pouvant avoir des conséquences statutaires.

Article 15 —

Les sections syndicales peuvent, de leur propre initiative ou à la demande d'un adhérent qui l'aura préalablement soumis à la section dont il fait partie, émettre un vœu en vue de son examen par le congrès.

Le vœu ainsi formulé est débattu lors de l'assemblée générale statutaire prévue au premier alinéa de l'article 11 des présents statuts et qui se tient durant l'année civile précédant celle de la tenue d'un congrès ordinaire. Cette assemblée générale émet à son sujet un vote.

Le vœu est considéré comme ayant été adopté s'il recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans ce cas, chaque vœu donne lieu à un rapport séparé qui doit contenir:

- Un exposé succinct des motifs.
- L'énoncé exact du vœu soumis à l'AG.
- L'indication du nombre de suffrages exprimés pour et contre et du nombre d'abstentions.

Ce rapport est adressé au siège du syndicat et obligatoirement avant le 1er décembre de l'année. Le secrétariat national le transmet aux membres du conseil syndical dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Les vœux émis par l'assemblée générale du CLR conformément aux dispositions du 4ème alinéa de l'article 13 des statuts suivent les mêmes principes.

Préparation et organisation du congrès...

Rappel des dispositions statutaires

Article 16 —

Tout vœu est soumis à l'avis du conseil syndical. Il est publié, avec mention des résultats de la délibération du conseil syndical, au journal présentant les rapports devant être examinés par le congrès.

Le congrès réuni en séance plénière se prononce sur le vœu à la majorité des deux tiers des mandats détenus par les délégués des sections au congrès.

Article 22 —

Les débats au congrès sont organisés conformément aux dispositions d'un règlement que cette assemblée établit elle-même.

COMMISSION DE CONTROLE

Article 47—

Une commission de quatre membres élus par le congrès a pour mission de vérifier les comptes et de soumettre un rapport au congrès suivant.

Ce rapport devra être déposé au siège du Syndicat un mois avant le congrès et tenu à la disposition de tout adhérent. Les membres de la commission de contrôle participent de droit aux travaux du Conseil Syndical. Leurs fonctions sont incompatibles avec toutes autres responsabilités dans cette instance.

BUREAU NATIONAL

Article 27 —

Le Bureau National est élu par le congrès, au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; il ne peut comporter ni moins de 20 ni plus de 30 membres.

Pour être valablement soumise au vote, toute liste revêtue de la signature des candidats doit être déposée avant l'ouverture du scrutin et comprendre des représentants de toutes les catégories actives du personnel de la DGFiP. Hormis celle du Secrétaire Général, la répartition des fonctions entre les membres du Bureau peut être faite au sein de ce dernier, postérieurement à l'élection.

Le rôle du Bureau National est de veiller à l'application des décisions du congrès et du Conseil Syndical. Il coordonne en ce sens l'activité des sections syndicales et assure leur information.

Les membres du bureau national ne peuvent exercer de mandat politique national, qu'il s'agisse d'un mandat électif ou de responsabilités attribuées au sein des organismes directeurs des partis politiques. Nul membre ne peut se prévaloir de son adhésion ou de ses fonctions au sein de l'organisation, à des fins personnelles ou politiques, sans mandat.

Les fonctions de membre du Bureau National sont incompatibles avec celles de conseiller syndical régional ou de secrétaire de section. Une fois élu, tout membre du Bureau National doit abandonner son ou ses mandats précédents et de nouveaux titulaires sont désignés dans les conditions normales prévues par les statuts.

REVISION DES STATUTS

Article 40 —

Les propositions de modifications statutaires peuvent émaner soit du conseil syndical, soit d'une ou plusieurs sections. Les sections qui souhaitent présenter une modification des statuts du syndicat doivent la soumettre, au cours de l'année qui précède celle de la tenue d'un congrès ordinaire du syndicat, au vote de l'assemblée générale des adhérents prévue à l'article 11 des présents statuts.

Toute proposition de modification des statuts est publiée au journal présentant les rapports au Congrès, revêtue de l'avis donné par le Conseil Syndical.

Elle est adoptée, à l'issue du vote des assemblées générales prévu à l'article 11 des présents statuts, si elle recueille les deux tiers des mandats détenus par l'ensemble des sections.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 50 —

Sont exclu·es du Syndicat les agents et agentes qui auront été contraint·es de quitter l'administration pour faits entachant l'honneur et la probité.

Tout·e adhérent et adhérente, titulaire d'un mandat, qui, en dehors des réunions internes, aura pris une attitude contraire aux décisions du syndicat ou portant atteinte à ses valeurs, pourra être exclu·e de l'instance (des instances) dans laquelle (lesquelles) il ou elle détient un mandat.

Le Conseil Syndical statue sur les cas d'exclusion des membres du syndicat et/ou de ses instances, sauf recours de ces derniers devant le Congrès. En tout état de cause, les décisions de cette nature doivent être notifiées au Congrès.



Préparation, discussion des pré-résolutions revendicatives et du projet d'orientation.

PRÉPARATION ET DISCUSSION DES RAPPORTS SOUMIS AU CONGRÈS

Le congrès du syndicat est chargé, après ses débats internes et la tenue des assemblées générales statutaires, de se prononcer sur l'ensemble des rapports qui lui sont soumis : tels que le rapport d'activité et le rapport d'orientation.

Les congressistes assistent également, en leur qualité d'adhérents, à l'assemblée générale de la Solidarité qui se déroule durant le congrès.

Les délégués des sections sont porteurs des mandats de leurs assemblées générales sur l'ensemble de ces rapports. C'est sur la base de ces mandats qu'ils interviennent au congrès.

Les commissions du 34ème Congrès

Commission n° 1:

Recrutements contractuels à la DGFiP, quelles revendications, quelle stratégie syndicale ?

Commission n° 2:

Les conséquences du développement accru de la dématérialisation et de l'Intelligence artificielle (IA) sur nos missions et conditions de travail

Commission n° 3:

Des fonctionnaires de la DGFiP pas nantis du tout !

Commission n° 4:

Pour une fiscalité au service de la justice fiscale, sociale et environnementale

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT D'ORIENTATION

Ils font l'objet d'une présentation distincte en séance plénière et dans le présent journal, ainsi que d'un vote séparé. Pour faciliter le travail des sections et des assemblées générales, les rapports d'activité et d'orientation sont disponibles sur le site.

Les sections qui souhaitent porter des amendements sur le rapport d'orientation dans le cadre des débats du congrès, devront les présenter et les faire voter lors des AG statutaires.

Afin de faciliter le travail en séance plénière, tous les amendements présentés par les sections et votés en AG seront analysés en commission nationale spécialisée du conseil syndical. Cette commission émettra un avis consultatif sur chacun d'eux.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Elles sont présentées en AG sur la base du livret prévu à cet effet et soumises au vote souverain des adhérents présents ou représentés. Le ou la secrétaire doit indiquer le type de vote choisi (proportionnel ou majoritaire).

A l'issue de l'AG, le ou la secrétaire fait remonter au bureau national les votes exprimés à l'AG.

Pour 2024, la date statutaire de fin des AG est fixée au 14 septembre 2024. Cette date échue, le BN organise autour des commissaires aux comptes et du président du Conseil Syndical, le recensement et le calcul des votes sur chaque modification statutaire. La publication des votes sera mise en ligne, au plus tard le 4 octobre 2024.

MANDATS

Comme prévu à l'article 20 des statuts, la nature des mandats (indicatifs ou impératifs) valables pour les votes au congrès et le mode de calcul de leur décompte (proportionnel ou majoritaire valables pour les votes en AG sur les modifications statutaires et au congrès sur les textes soumis) devront impérativement et obligatoirement être indiqués avant le début de chaque AG, selon le choix des sections. Ces mandats pourront être différents selon les textes soumis au vote du Congrès.

Explications sur les modalités de vote

Pour l'application de l'article 11 des statuts et du règlement intérieur dudit congrès, il convient de retenir la notion de cotisantes et de cotisants de la section (nombre de cotisations encaissées dans la section l'année du congrès et l'année N-1). Pour le décompte des votes au congrès, la même notion de cotisants est utilisée, mais il faut la comprendre comme le nombre d'adhérentes et d'adhérents comptabilisé.es dans la section à la date statutaire de fin des AG.

EXPRESSION DE LA DECISION MAJORITAIRE D'UNE SECTION

Soit une section de 270 adhérents (moyenne des cotisations encaissées l'année du congrès : 270 et l'année N-1 : 250) : la section a droit à 3 délégués.

Au 14 septembre, la section compte 270 adhérents. C'est ce dernier chiffre qui va déterminer le nombre de mandats au congrès. L'AG a réuni 200 camarades qui ont voté par exemple le rapport d'activité par : 150 voix : POUR - 40 voix : CONTRE - 10 absentions.

A défaut de décision expresse de retenir un vote proportionnel, les délégués de la section sont porteurs de 270 mandats POUR.

RESPECT DU VOTE PROPORTIONNEL

Sur décision expresse, la section décide au cours de l'AG de faire apparaître les résultats réels du vote.

Dans l'exemple précédent, on obtient ainsi :

- 150 voix POUR, soit 75 % des présents,
- 40 voix : CONTRE, soit 20 %,
- 10 abstentions, soit 5 %.

Les pourcentages seront appliqués aux 270 mandats, soit : 202 voix : POUR - 54 voix : CONTRE - 14 abstentions.

TOUJOURS DÉTER ...

